

# DIGITHÈQUE

## Université libre de Bruxelles

---

*Les Hommes du jour*, partie 1 (n° 1-11), Bruxelles, 1883.

---

**En raison de son ancienneté, cette œuvre littéraire n'est vraisemblablement plus soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

*S'il s'avérait qu'une personne soit encore titulaire de droit sur l'œuvre, cette personne est invitée à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be))*

Elle a été numérisée dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (Pep's) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le service des Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles et l'Action de Recherche Concertée « Presse et littérature en Belgique francophone » menée sous la direction du professeur Paul Aron, à partir d'un exemplaire prêté par la Bibliothèque royale de Belgique.

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>







II 65244  
B

188-84

LES  
HOMMES DU JOUR

---

REVUE BIOGRAPHIQUE

des Hommes de la Politique, de la Science, des Arts  
de la Littérature, etc., etc.

---

*Première Partie. --- Nos 1 à 25*

1. Frère-Orban. — 2. P. Janson. — 3. Ed. Picard. — 4. Brialmont. —  
x 5. Ch. Graux. — 6. Ch. Woeste. — 7. V. Arnould. — 8. L. De Fuisseaux. —  
y 9. C. Lemonnier. — 10. —<sup>x</sup> Conscience. —<sup>y</sup> 11. Rolin-Jaequemyns. —  
12. Alphonse XII. — 13. Le Cardinal Deschamps. — 14. J. Bara. —  
15. L. Hanssens. — 16. J. Malou. — 17. Bouvier. —<sup>x</sup> 18. Eug. Robert. —  
19. V. Jacobs. — 20. E. Féron. — 21. P. Cornesse. —<sup>x</sup> 22. G. Jottrand. —  
23. Eud. Pirmez. —<sup>y</sup> 24. Ch. Buls. —<sup>z</sup> 25. Coomans.
- 

**Prix : 5 francs**

---

**BRUXELLES**

BUREAUX DU JOURNAL :  
4<sup>a</sup>, RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup>



ÉDITEURS :

L. BERTRAND & CH. DELFOSSE

1884



# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :  
L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de  
4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :  
RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. FRÈRE-ORBAN



## M. FRÈRE-ORBAN

La province de Liège n'est ni française, ni allemande, ni flamande; ce n'est pas, à vrai dire, un pays de montagnes et ce n'est plus un pays de plaines; l'industrie n'y a pas absolument détrôné l'agriculture; l'usine s'y cache sous le feuillage; l'air y est moins lourd que dans les Flandres, moins vif que dans les Ardennes; la mortalité, la fécondité, la longévité de sa population sont exactement moyennes, relativement à la Belgique; moyennes aussi sa population d'aliénés, sa moralité, sa criminalité, de même que la densité de ses habitants. Heurtés les premiers par les invasions germaniques, de brachycéphales les Liégeois sont devenus mésaticéphales; leur indice céphalique, leur taille, leurs circonvolutions cérébrales et leur intelligence sont moyennes comme chez les Français du Nord.

De même que sa nature physique et physiologique, l'histoire sociale de Liège est une histoire juste-milieu. Depuis Saint-Lambert et Pépin d'Héristal, elle pivote sur la lutte du pouvoir civil et du pouvoir sacerdotal se terminant, sous Philippe-le-Bon, Charles-le-Téméraire et Charles-Quint, par l'écrasement des petits métiers et la suppression des franchises communales, grâce à la trahison de la grosse bourgeoisie et à l'alliance du pouvoir central et de l'évêque.

C'est dans ce pays essentiellement neutre et pondéré, et dans l'année même où, après l'explosion révolutionnaire et le débordement napoléonien, l'équilibre de l'Europe allait se rétablir, le 24 avril 1812, que naquit, à Liège

même, Hubert-Joseph-Walthère Frère, d'un père qui n'était ni prince ni valet de ferme et qui certes n'aurait pas vendu son vote pour un verre de genièvre attendu qu'il n'était pas électeur.

Au point de vue physiologique Frère est bien un produit du terroir Liégeois. De structure moyenne, ni trop gros ni trop sec, il porte sur un buste suffisant, soutenu par des jambes aux muscles vigoureux, une tête bien équilibrée, de structure moyenne et régulière qu'une réflexion trop approfondie ne pencha jamais et où brillent deux yeux qui expriment toute la satisfaction d'une ambition satisfaite; le menton qui avance (c'est la seule concession qu'il ait faite à la gauche progressiste) dénote en outre la prédisposition à la fermeté et au commandement; donnez à cette figure une expression un tantinet plus molle elle est d'un chanoine de St-Lambert, beaucoup plus réfléchi, elle serait d'un homme d'Etat. Le crâne comme celui de ses pays est mésaticéphale et tout porte à croire que les circonvolutions cérébrales et le poids de son cerveau sont strictement moyens. La province de Liège n'a jamais eu du reste d'hommes véritablement supérieurs; ses écrivains, ses savants, ses artistes (Grétry fut le plus remarquable) se distinguent surtout par une certaine modération naturelle d'expression et de pensée.

Il eut donc été presque miraculeux que Frère fût un génie, un réformateur, un grand penseur; il devait être et rester un homme ordinaire; seulement pour jouer un rôle dans

son pays, il devait plus ou moins forcer sa nature, se grimer et sur tout avoir de l'audace; c'est ce à quoi il réussit au point que pendant cinquante ans il s'est fait prendre au sérieux. Il eut, au physique et au moral, du toupet; sa figure exprima le dédain alors que l'homme n'avait aucune supériorité; le regard simula la pénétration alors que son expression réelle n'était qu'une vicacité brillante; de là ce masque de comédien qu'ont parfaitement remarqué ceux qui ont étudié sa physionomie.

L'éducation ne fit que fortifier en lui ses tendances au juste milieu et à l'autorité. La philosophie éclectique était en vogue; sans en faire une étude sérieuse, il en subit l'influence générale à la fois négative et dissolvante. Cousin et Royer-Collard furent les dieux de son esprit et cette première empreinte sur un terrain du reste préparé à la recevoir fut ineffaçable; il fut pour la vie spiritualiste, déiste et doctrinaire; quant aux sciences tant naturelles que sociologiques, il ne les étudia jamais; il n'en est pas une seule fois question dans ses innombrables discours.

C'est avec ce bagage léger, qu'en homme ne doutant de rien, dès l'âge de 18 ans, il se lance dans la politique. Du 3 au 29 Novembre 1830 il rédige le journal *Le Citoyen*. Il avait alors toutes les idées qu'il eut depuis; depuis son adolescence son cerveau ne se développa plus, sa pensée se cristallisa, il ne fit plus que gagner en habileté parlementaire et en obstination. A cette époque dégoûté d'une révolution qu'il ne comprenait pas, ne possédant plus que de maigres ressources, il part pour Paris et n'y trouve pas naturellement la fortune ni la célébrité.

Revenu dans sa ville natale, il fait un retour sur lui-même et se demande ce que beaucoup de ses concitoyens se demandèrent plus tard, si la politique était bien sa destinée ou si ce n'était pas plutôt le théâtre et spécialement la comédie; il se mit donc à versifier, à rédiger des feuilletons de critique théâtrale pour le journal *l'Industrie* patronné par les orangistes; la bourgeoisie opulente, la grosse industrie et les capitalistes étaient restés orangistes, Frère tenait de ce côté, cela va de soi.

En 1832 une comédie de lui est représentée au Théâtre de Liège, *Trois jours ou une Coquette*. C'était insensé, mais assez fort comme intrigue; du reste assez grivois pour scandaliser le public Liégeois un peu collet monté.

Même année duel avec un journaliste, M. Ysabeau, à propos de Jules Janin; il troue la cravate de son adversaire qui riposte en tirant en l'air; Frère, humilié, refusa de se réconcilier.

Il passe ses examens de droit à Louvain et fait son stage au barreau de Liège, chez M<sup>e</sup> Dereux, orangiste; le public remarque bientôt son verbiage sonore et ses allures de comédien et s'en laisse éblouir. Dès ce moment, le jeune avocat a découvert sa voie; ce sera toujours la comédie mais sur un théâtre plus vaste.

Jeune, beau et brillant, il épouse en 1835 M<sup>lle</sup> Orban, fille d'un riche industriel orangiste. Désormais il est définitivement acquis à la caste où l'amour vient de le faire pénétrer; il en défendra les intérêts qui se confondent avec les siens, et tout en négligeant la pratique des affaires financières, il se consacrera à en affermir les abus dont la plus forte garantie réside dans le principe d'autorité.

Liège étant orangiste et anti-clérical et lui-même étant de naissance et par éducation doctrinaire, la voie est toute tracée. Il devient successivement membre du Bureau des Hospices, Conseiller Communal, Rédacteur du Journal de Liège, Membre de l'Union Libérale fondée en 1842, puis de l'Association Libérale qui s'était détachée de cette dernière. Le 17 Décembre 1845 il soumet au Conseil Communal une proposition pour "mettre un frein aux collectes à domicile et dans les églises sous prétexte d'œuvres plus au moins pies que l'on invente à plaisir." Pendant près de quarante ans il va désormais exécuter des variations sur ce thème; grâce à ce talisman, il va devenir l'homme de la situation, et l'idole de la bourgeoisie voltairienne et capitaliste, dont il sauvera les privilèges en laissant entrevoir la menace incessante de l'absolutisme théocratique. En 1846 il publie une brochure sur

la même question et six mois après, au Congrès Libéral il réclame : « l'intervention de la politique pour assurer l'indépendance du Clergé inférieur et pour examiner si la destitution des prêtres est conforme aux lois canoniques. »

Doctrinaire, il est nécessairement partisan d'un système électoral basé sur la capacité intellectuelle dont le cens n'est qu'une présomption. Il insiste à diverses reprises au Congrès pour introduire dans l'article relatif à l'abaissement du cens « des garanties de lumière, d'indépendance et d'ordre. » Cette idée absolument fantaisiste, qui méconnaît l'évolution organique, objective et surtout et avant tout économique des sociétés politiques, elle ne le quittera plus et il finira par la réaliser en 1883, grâce à la complicité d'une opposition qui a mordu inconsciemment à ce hameçon doctrinaire légué par les doctrinaires français d'avant 1830 à leurs descendants d'aujourd'hui.

Elu représentant de Liège aux élections de Juin 1847, Frère-Orban fait partie deux mois plus tard du Ministère Rogier-Chazal en qualité de Ministre des Travaux Publics. Il ne doutait de rien; il y fit, comme c'est l'usage en Belgique, son stage ministériel.

A cette époque, la France était en ébullition; la question sociale était à l'ordre du jour de l'Europe; le ministère annonce par la bouche du Roi des projets de loi sur les dépôts de mendicité, le système pénitentiaire, et le régime des aliénés! Frère plus pratique fait le panégyrique de l'armée dans les termes les plus séduisants pour la bourgeoisie : « elle crée des carrières et des positions pour un grand nombre de personnes. »

14 février 1848. — Le ministère propose l'adjonction de certaines capacités aux listes électorales, « mais il n'ira jamais au delà » ; 24 février : Révolution en France; 28 février : le ministère « va au delà » et abaisse le cens aux dernières limites de la Constitution. A quand une nouvelle révolution... en France?

4 Mars. — Le ministère se déclare sympathique aux classes laborieuses : il colonisera les indigents, favorisera l'émigration des flamands et créera des écoles spécialement

pour les mousses! Rogier promet cependant d'organiser le crédit agricole.

5 avril. — Castiau écoeuré donne sa démission de député.

26 mai. — Dissolution des Chambres; la majorité libérale est renforcée; Frère, ministre des finances par interim, défend l'augmentation du budget de la guerre « parce que la barbarie semble renaître au sein des Etats les plus civilisés. »

18 juillet. — Définitivement ministre des finances, il prononce cette phrase prudhommeque qui passe inaperçue au milieu de la gravité de la situation : « le pays a très bien payé les emprunts forcés. »

Avril 1850. — Il insiste avec énergie pour l'adoption de l'art. 8 de la loi sur l'enseignement moyen pour l'admission du prêtre dans l'école.

Fondation, avec l'appui de Malou et Pirmez, de la Banque dite Nationale; il en répartit les actions entre la Société générale et la Banque de Belgique, consacrant ainsi par ce privilège le règne de la féodalité capitaliste tout en reconnaissant qu'« une banque n'opère pas avec son capital mais avec son crédit » et que « les chances que peut courir une banque d'escompte ne sont pas considérables. » Tesch rapporteur reconnaît que c'est « un cadeau. »

Triomphe de la réaction en France, en Italie, en Allemagne. Frère s'écrie : « les armées soutenues par le bon sens du public ont sauvé la civilisation. »

1851. — Taxes sur les tabacs, les alcools et la bière. On voit que c'est une idée persistante. Dans un état oligarchique on ne peut raisonnablement pas imposer la rente du propriétaire et du capitaliste.

Le ministère libéral devient impopulaire; comme Thiers, Frère est surpris du coup d'Etat qui était cependant le salut de l'ordre existant; mais ce sauvetage déroutait leurs allures juste-milieu, il était trop brutal.

1852. — Chute du ministère libéral; il est remplacé par un ministère d'affaires. Frère voyage en Italie. Adoption de la convention d'Anvers dont le principe était dans l'article 8 de la loi de 1850.

1854. — Commencement de la campagne

de Frère en faveur des jurys professionnels ; à bas l'ascience, pour la science !

1857. — Le libéralisme se relève à l'occasion de la loi sur la charité ; les Chambres sont dissoutes à la suite d'émeutes entretenues sous main mais désavouées officiellement par les doctrinaires. Rentrée du ministère Rogier avec Frère.

1858. — Fortifications d'Anvers ; il préconise la petite enceinte. Il s'oppose à la taxe postale uniforme et à la suppression de la patente des écoles dentellières dans les Flandres.

1859. — Il défend la grande enceinte pour laquelle quarante millions de travaux sont décrétés et mis en adjudication *en un seul lot*.

Wasseige reprochant à Tesch ministre de la justice, d'être administrateur du Grand Luxembourg, Frère répond que s'il y avait incompatibilité on aurait de la peine à recruter des ministres. C'était avouer que le pouvoir était aux mains d'une caste.

Haeck fait don à la Chambre d'une brochure sur la nécessité d'une Union du Crédit des communes. Frère s'accapare de l'idée sans en comprendre l'importance et force Haeck à démissionner de son emploi au ministère.

1860. — Abolition des octrois : réforme populaire en apparence, mais destructive de l'indépendance des communes en ce qu'elle met leurs ressources dans les mains de l'Etat ce qui est le monde renversé.

Opposition persistant à l'uniformité et à la réduction de la taxe postale.

Il dit à Guillery : « Vous en avez menti. »

1861. — La Chambre malgré son opposition, décide l'insertion aux annales d'une pétition de Haeck demandant la réduction du taux de l'escompte de la Banque dite Nationale. Frère avoue que le Gouvernement est désarmé.

Dans la défense de l'étalon unique d'argent il se fait battre par Dumortier.

Il trahit de nouveau les droits de la collectivité en répondant sottement à M. Orts, qui proposait un droit de concession sur les mines : « il n'y a plus guère de mines à concéder et on ne peut comparer les mines

à la terre en ce qui concerne l'impôt vu que dans cette industrie on mange le fonds avec le revenu. « Mais, malheureux, c'est précisément pour cela que la collectivité a le droit d'intervenir par l'impôt et autrement !

Démission de Frère, il est nommé grand'croix et ministre d'Etat ; mais ce n'est qu'une fausse sortie, et il rentre bientôt au ministère.

1862. — Traités de commerce. Le libre échange substitué au protectionnisme. C'est bien plus facile que de créer des institutions véritablement organiques et justes.

Refus d'organiser le crédit agricole ; les notaires et l'hypothèque libre suffisent pour le moment. Même fin de non recevoir aux réclamations pour la réglementation du travail des enfants : la liberté vaut mieux que la réglementation. Violente crise cotonnière ; impuissance du cabinet déguisée sous une aumône de cinq cent mille francs.

Rachat du péage de l'Escaut : joie de la finance Anversoise.

1863. — Inauguration de l'ère des coups de parti pour modifier la composition du corps électoral. La droite se retire en masse.

1864. — Démission du ministère. La droite propose au roi de réduire le cens communal et provincial à 10 et à 25 francs ; le roi, sur l'avis des ministres libéraux démissionnaires rejette ce programme. Dissolution des Chambres. Expédition du Mexique. Reconstitution de la majorité libérale. Frère s'oppose à la discussion de la réforme électorale ; il faut qu'on se contente de réprimer les fraudes.

Vote de la loi sur la liberté de l'usure.

1865. — Mort de Léopold 1<sup>er</sup>. Augmentation de la liste civile ; trois cent trente mille francs de crédit pour les funérailles et sept cent mille francs pour l'ameublement du nouveau roi. Refus de réduire l'impôt sur le sel.

1866-1867. — Le ministre laisse échapper l'occasion de faire rentrer le Luxembourg dans notre pays par un lien fédéral.

Résurrection de la question électorale. Frère ne veut du suffrage universel « ni en deux, ni en trois, ni en cinq actes. » Il propose de rechef la combinaison de la capacité et cens.

Augmentation de la dotation du Comte de Flandre à l'occasion de son mariage. En revanche le Sénat rejette l'abolition de l'article 1781 du code civil, cela ne déplaît pas au ministère.

1868. — Démission de Rogier; Frère, chef de cabinet avec Pirmez, partisan de la loi de 1842 et de la liberté absolue du capitalisme industriel comme ministre de l'intérieur.

Premier essai de la nouvelle loi sur les coalitions: répression sanglante de la grève dans le bassin de Charleroi. — Le budget de la guerre porté à 37 millions et le contingent à 12,000 hommes. Couvreur dit que cette prime d'assurance coûte autant que l'incendie lui-même.

Funck demande la revision de la loi de 1848, l'enseignement obligatoire et la réglementation du travail des enfants et des femmes. Frère s'y oppose; les deux premiers sont inopportuns, le troisième ne regarde pas le Gouvernement.

Vote de la réforme postale.

1869. — La nationalité belge, mise en péril par le projet de cession du chemin de fer du Luxembourg à l'Est français. « La Liberté » publie à cette occasion la statistique de tous les représentants et ministres qui sont en même temps directeurs de sociétés financières et industrielles. Mis au pied du mur, Frère proclame enfin les droits de l'Etat en matière de chemins de fer. Le coup n'en était pas moins porté et les sociétés de chemins de fer avaient atteint leur but qui était de se faire racheter à des prix scandaleux.

Nouveau crédit de sept cent mille francs pour le palais du roi.

1869. — L'impôt sur le sel est enfin aboli et la taxe postale uniforme à 10 centimes établie; le trésor, qui n'y perdrait rien, au contraire, comme la suite l'a démontré, s'enrichit en revanche de nouveaux droits sur l'importation et la fabrication des eaux-de-vie.

Nouveau crédit de trois cent mille francs pour l'ameublement royal.

Vote de la loi sur le temporel des cultes, adoptée sans enthousiasme même par M. Orts.

Discussion au Sénat du projet de réforme électorale voté deux ans auparavant par la Chambre. Frère défend son système de l'adjonction de certaines capacités au cens qui, dit-il, donnera quelque répit « pour rechercher quels sont les meilleurs moyens de représenter les divers intérêts sociaux, en faisant à chacun d'eux sa part légitime d'influence dans les affaires publiques, sans livrer le gouvernement de la société à l'empire du nombre qui a été funeste de tout temps aux institutions libres, » formule excellente qui était celle du journal « La Liberté » d'alors et que MM. Arnould, Buls et Goblet viennent de soumettre récemment aux Chambres d'une façon très-habile qui n'exclut pas le suffrage universel. Le Sénat vote le projet de Frère.

1870. — Guerre Franco-Allemande; chute du ministère libéral et abandon de sa réforme électorale.

De 1871 à 1878. — Rentré dans l'opposition, il réclame et vote avec les catholiques l'abolition des chambres de commerce, mesure essentiellement en contre-sens des tendances démocratiques; il vote contre la révision des articles 47, 53 et 56 de la Constitution proposée par Demeur. A propos de la réforme électorale de Malou, il s'écrie qu'en abaissant le cens « elle fait appel aux classes ignorantes de la société dont aucune ne peut prétendre qu'elle soit opprimée. »

Le privilège de la Banque Nationale est renouvelé pour 30 ans, d'accord avec les catholiques. Il avoue de ce chef, ainsi que Pirmez, que l'intervention du capital est inutile, que la théorie du crédit au prix de revient préconisée par « La Liberté » est exacte... « mais le public n'est pas assez intelligent pour comprendre cette théorie. »

Etrange prétexte pour se dispenser d'être juste et pour continuer à exploiter le commerce!

Reprise du Luxembourg et plus tard du réseau des Flandres par l'Etat à des conditions ruineuses pour le trésor.

Il combat avec Malou la proposition de supprimer la dotation du comte de Flandre, soixante fois millionnaire.

Nouvelle altercation avec Guillery.

Il demande la suppression de la légation belge au Vatican à laquelle il s'opposera redevenu ministre.

Dans la discussion des Codes pénal, de commerce et de procédure, il n'ouvre pas la bouche comme dans toutes les questions, chose à observer, qui exigent des connaissances positives. En 1876 il vote avec les catholiques la loi sur l'enseignement supérieur qui, sous couleur de liberté, récuse définitivement les études scientifiques; cela se fit avec une telle désinvolture qu'on oublia même de consulter les conseils académiques.

1877. — Entrée de Paul Janson à la Chambre. Nouvelle loi sur les fraudes électorales.

La discussion de la proposition de feu Vleminckx sur la réglementation du travail des femmes et des enfants retrouve Frère aussi obstiné qu'avant; il s'y oppose par un nouveau motif, cette fois-ci absolument ridicule: « la puissance publique n'a pas le droit de réglementer le travail; si elle peut l'interdire à la femme, elle pourrait également l'interdire à l'homme !!! » Il finit en réclamant pour les classes ouvrières... la liberté! Il s'oppose à l'admission des ouvriers à l'administration de leurs caisses de prévoyance; plutôt que de subir cette immixtion destructive de la suprématie de sa caste, il préfère se passer de leurs cotisations.

Les élections de juin 1878 approchant, il reprend l'ancien jeu qui a toujours réussi et prononce cinq grands discours sur la question de savoir si la Chambre siègera le jour du service de Pie IX et un sixième discours avec tout le verbiage habituel, sur le *Syllabus*, théocratie, la main-morte, etc. etc... et le tour est joué.

1878. — Frère redevient chef du cabinet.

Nouvelle loi sur les fraudes électorales, supprimant plus de six mille électeurs généraux, votée par 64 voix contre cinquante neuf, grâce à la faiblesse des députés progressistes. Le discours du trône annonce l'organisation de l'enseignement public sous la direction exclusive de l'autorité civile, et celle d'une réserve nationale; il promet également l'intervention certaine de la Providence pour conjurer la crise économique qui continue à servir dans le pays; de gros crédits seront

nécessaires pour alimenter l'industrie. Le discours contenait aussi ce défi à l'adresse de la gauche avancée: « lorsque la Belgique célébrera son cinquantenaire, elle trouvera intacte sa Constitution; » il n'en était pas de même du trésor public qu'il avouait être en déficit.

En attendant, pour refroidir l'ardeur libérale qui n'était plus de mise depuis qu'il était au pouvoir, Frère entame son ridicule échange de vues avec le Vatican et s'oppose à la suppression de notre légation; en revanche, il laisse la Chambre discuter pendant trois séances le tarif des messes.

Cependant il fallait prendre des mesures pour combler le déficit annoncé de 12 172 millions. Rien de plus facile: le ministère fait voter 1,800,000 francs pour l'érection du Palais de l'exposition, 4,847,000 francs pour les fêtes de 1880 et 4,600,000 pour la continuation des travaux du Palais de Justice! Mais comme cela pouvait paraître insuffisant, on taxe le tabac, on augmente les droits d'enregistrement, de succession, d'hypothèque, de timbre ainsi que les droits sur les eaux-de-vie et les fruits.

La loi de 1842 est enfin révisée; mais les écoles et les méthodes sont désormais aux mains de l'Etat; quant au prêtre il est invité à enseigner le catéchisme en dehors des heures de classes, sinon l'instituteur le fera, car c'est indispensable.

1879-1880. — La légation belge au Vatican reste maintenue; Frère reconnaît sa palinodie, mais l'échange de vues lui a donné satisfaction. Cette fois-ci la gauche avancée la trouve forte et vote contre le ministère.

Augmentation du tarif du chemin de fer et du télégraphe. Rejet des amendements présentés par Janson et Goblet pour la réduction du budget des cultes. Mille hectares de forêts domaniales abandonnés au domaine privé du Roi.

Dans le courant de 1880, Frère proclame enfin la *fourberie* du Vatican; la Chambre discute pendant dix jours l'échange de vues; la légation est enfin supprimée.

Nouvelle querelle de Frère et de Guillery; ce dernier donne sa démission de président de la Chambre; c'est ce que Frère voulait.

13 juillet 1881. A la suite de la campagne de Janson pour la réforme électorale, Defuisseaux, dégoûté, donne sa démission de représentant; Frère accuse son manque de patriotisme, parce que le courageux député avait osé dire que la classe ouvrière ne tenait pas à une patrie où elle n'avait que des devoirs sans droits. Hypocrisie!

Cependant il fallait au moins laisser croire à la nation que le ministère avait quelques réformes sociales en élaboration. Il dépose deux projets de loi : l'un sur l'organisation du crédit agricole, l'autre pour la fondation d'une société nationale pour la construction et l'exploitation des chemins de fer vicinaux, projets mal conçus et dérisoires auxquels il n'a pas même été donné suite jusqu'ici. Le premier promettait 10 ou 15 millions de crédit à l'agriculture, soit 5 francs environ par hectare, alors que, de l'aveu de M. Graux, il fallait au moins 300 millions pour mettre le marché belge à même de lutter contre l'étranger, et cela à raison de 5 p. c. au minimum, alors que la terre n'en rapporte pas autant! Le deuxième, au lieu de se baser sur une excellente institution existante, le Crédit communal et nos vraies traditions fédérales et provinciales, retombait dans les anciens errements capitalistes et actionnaires, dont la détestable immixtion vicia toutes nos institutions.

1882-1883. Le budget de la guerre s'élève à 45 millions.

Le service de la dette publique s'élève à 97 millions, c'est-à-dire qu'il est plus que doublé en dix ans, malgré la conversion. Son capital s'élève à plus d'un milliard cinq cents millions! Le service de la guerre, sous une paix non interrompue de cinquante ans, celui de la dette, le budget des cultes et celui des dotations absorbent la moitié de tout le budget.

Le déficit existant à l'avènement du ministère est, s'il faut l'en croire, plus que doublé.

Devant cette situation redoutable, et avant de faire voter de nouvelles ressources, le ministère n'a pas même su se concilier la classe ouvrière par l'abolition pure et simple des livrets ouvriers et une promesse d'organisation de chambres syndicales telles qu'elles s'établissent, par exemple, en France.

\*  
\* \*

C'est dans ces conditions déplorables que le chef du cabinet vient de présenter son projet de réforme électorale et ses projets d'impôts également impopulaires et anti-démocratiques, sous lesquels, si la gauche avancée comprend enfin sa mission, il faut qu'elle fasse tomber le ministère actuel, si elle ne veut pas qu'en 1884, ainsi que cela

s'est fait chaque fois, le parti catholique profite de la situation.

Quant à M. Frère-Orban, sa politique est désormais jugée et condamnée; elle n'a jamais eu pour but que la consolidation de la caste qui l'avait adopté et dont Malou et lui représentent la double face autoritaire et capitaliste. Il a été pour la Belgique un Guizot sans la science, un Thiers sans l'esprit; de l'un et de l'autre il a l'orgueilleuse infatuation personnelle sans la flexibilité du dernier. Ses chutes ministérielles ont toujours été un soulagement universel, même pour son parti. Sceptique au fond, quoique déiste et spiritualiste, il trouve sa force dans sa profonde rouerie parlementaire; il ne croit pas lui-même aux institutions qu'il défend : « Où sont, a-t-il dit à Liège en 1863, les institutions politiques qui peuvent résister victorieusement à l'analyse philosophique? » Aucune certainement d'une façon permanente; mais leur vie véritable est dans leur évolution constante qui nous mène de plus en plus vers cet idéal qui est la République fédérale basée sur le travail et la justice; cet idéal, M. Frère, vous l'avez toujours méconnu et c'est en vain qu'aujourd'hui dans l'exposé des motifs de votre projet de réforme électorale, afin de donner le change, vous dites : « le but que le législateur doit poursuivre, c'est que l'égalité des citoyens ne soit pas un vain mot, mais qu'au contraire les lois politiques et les lois économiques soient ainsi faites que cette égalité devienne de jour en jour plus réelle... » Lorsque vous dites cela, ou bien vous mentez à votre conscience et à la bonne foi publique, ou bien c'est que vous passez vous même condamnation sur votre vie entière. Dans l'un et l'autre cas vous n'êtes plus digne de gouverner.

Cà donc, Frère, il faut mourir! Mais ne craignez rien, le peuple vous élèvera un somptueux monument à la hauteur de votre orgueil; ce monument sera du marbre le plus dur, le plus pesant et le plus froid, comme votre génie et votre cœur, dans lesquels aucune idée, aucun sentiment humains ne vibrèrent jamais. Plus tard, mais bien plus tard, quand des générations nouvelles ayant succédé à la nôtre reconstitueront avec plus de calme notre passé historique, peut-être obtiendrez-vous l'indulgence de la postérité, eu égard au long régime despotique et au milieu déplorable, physique et intellectuel, qui déterminèrent votre rôle; si cependant cette indulgence de la postérité peut blesser votre vanité posthume, rassurez-vous; sans être prophète, on peut dire que ce qui vous est réservé probablement, c'est l'oubli.

LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. PAUL JANSON



## M. PAUL JANSON

Encore un Liégeois!

Paul Janson est né à Herstal, près de Liège, le 11 avril 1840. Il a donc aujourd'hui 43 ans. Son grand père était né à Paris. Il était avocat à l'époque de la Révolution et fut volontaire en 1793. Après s'être distingué dans l'armée, il fut nommé commissaire près le tribunal de Liège qui avait pour mission spéciale de faire rentrer au trésor les créances des émigrés. Il se maria à Liège et mourut juge au tribunal.

Le père de Paul est né à Liège en 1810. Il fit ses études de droit qu'il dut interrompre par suite de revers de fortune. Le père Janson, très instruit, très lettré, est un démocrate convaincu qui a fait des sacrifices énormes pour élever sa famille et instruire ses fils qui ont une place marquée au barreau, dans l'armée et la politique. Paul lui doit énormément. Ce père doit être récompensé de ses sacrifices et de ses peines, car ses fils sont dignes de lui. Très souvent, nous avons vu le père Janson, entrer discrètement dans les réunions publiques où son fils Paul devait parler. Et quand celui-ci électrisait son auditoire, deux grosses larmes — des larmes de joie — couvraient les joues de son vieux père!

Paul Janson suivit les cours de l'athénée de Bruxelles, de 1851 à 1856, et entra la même année à l'Université libre. Il fut nommé docteur en philosophie et lettres le 5 avril 1857, avec la plus grande distinction. Pendant ses loisirs il lisait beaucoup. Son auteur favori était Proudhon. En 1859, il commence ses études de droit et quitte l'Université l'année suivante parce que le Conseil d'administration refuse une bourse à son frère Georges, sous prétexte que Paul en avait déjà une et qu'on ne pouvait en accorder deux à des membres de la même famille.

Après cette *parade*, comme dirait l'*Etoile Belge*, Paul et Georges étudient ensemble le droit sans suivre les cours, et Paul passe son examen de docteur en droit, le 5 Avril 1862, avec la plus grande distinction.

Pour vivre, il donne des leçons de grec, de latin et de mathématiques. En octobre 1861, il part pour Baudour où il demeura jusqu'en Août 1862 dans la famille De Fuisseaux, et fut précepteur de Léon et de Fernand.

En 1861 et 1862, Janson passe quatre mois à Londres, à l'aide d'une bourse de 1000 francs qui lui est accordée par le Gouvernement. Dans la grande cité, il travaille beaucoup à la riche bibliothèque du British-Museum.

Le voilà homme!

Au physique, M. Frère-Orban n'est ni grand, ni petit; ni gros, ni maigre; il est moyen. Son air, son maintien, a quelque chose d'aristocratique. Janson, au contraire, est fort, d'une grandeur un peu au-dessus de la moyenne; il porte sur ses larges épaules une grosse tête, énergique, bien

découpée. L'œil est brillant, le regard ouvert; ce qui le caractérise, c'est la franchise, la bonté. Chez lui, pas de calcul, pas de comédie. Quant il agit, il suit les inspirations de son cœur. A en juger par ses actes, il doit subir ses inspirations généreuse plutôt que la réflexion. On a dit que la réflexion, chez la femme, est un phénomène. C'est là de l'exagération. Chez Janson, la réflexion n'est pas non plus un phénomène, mais sa nature doit être ainsi faite que la réflexion ne vient le plus souvent qu'après le fait accompli.

C'est un tribun. Quand il plaide en cour d'assises ou qu'il parle dans une réunion publique, il enlève presque toujours ceux qui l'écoutent. De là ses succès, ses triomphes. De là sa grande popularité! Sa parole chaude, convaincue, ses gestes de lion rugissant empoignent ses auditeurs. On ne se fatigue point à l'entendre.

Sa carrière d'avocat est déjà bien remplie. Dès 1862, il publie avec Léon De Fuisseaux une brochure dans laquelle les deux amis démontrent l'innocence de deux des accusés de la Bande noire, de Mons. De Bavay, de sinistre mémoire, très irrité de cette brochure, prononça plusieurs réquisitoires contre ces malheureux.

La même année, Paul entre en stage chez M<sup>e</sup> Mersman.

Il prononça son premier discours politique, le 22 mars 1863, à la *Louve*, contre le compromis convenu pour assurer la réélection de tous les députés sortants. Peu après, il prend part à la fondation du *Meeting Libéral*. Une candidature lui est offerte en 1863 mais il n'avait pas l'âge requis.

En mai 1864, il plaide avec Robert le fameux procès De Buck. C'est en partie au scandale causé par ce procès que les libéraux doivent d'être revenus au pouvoir en 1864.

La série des procès politiques commence en novembre 1866. Il plaide avec De Fuisseaux pour Gillard, rédacteur du *Grelot*, accusé d'offenses envers Napoléon III. La péroraison de ce plaidoyer eut un grand succès. C'est un de ses meilleurs morceaux. Gillard fut acquitté. L'année suivante, nouveau procès politique. Il plaide avec Robert pour Bachélery, accusé, lui aussi, d'offenses envers le bandit de décembre. Cette fois-ci, il fut moins heureux quoique aussi éloquent, son client fut condamné: l'empire commençait à se faire libéral.

Mandel, le rédacteur de la *Cole-Libre*, fut traduit devant la cour d'assises pour avoir accusé De Bavay, procureur général, d'avoir forfait à ses devoirs en ne poursuivant pas Langrand & C<sup>ie</sup>. Janson se charge de la défense et Mandel fut acquitté. A la suite de ce procès, De Bavay démissionna.

Dès 1866 la candidature de Janson recommençait à poindre à l'horizon, mais elle ne se produisit ouvertement qu'au mois d'octobre 1869, lors des élections communales de Bruxelles.

L'Alliance libérale lui offrit une candidature pour le Conseil communal. Janson l'accepta et publia à cet effet une profession de foi dont il a beaucoup été question depuis. Citons-en les passages les plus saillants :

" ... Vous voulez, dit-il en s'adressant aux membres de l'Alliance, secouer le joug d'une société électorale qui depuis de longues années se joue de vous et vous traite haut la main. C'est un énorme progrès ; c'est le réveil de la vie publique qui se mourait dans l'atmosphère énervante des associations conservatrice et libérale. "

Vient le tour du droit de suffrage :

" ... Et d'abord, je pense que l'heure est venue d'appeler à la vie publique l'Universalité des citoyens belges ; rien ne peut plus retarder l'avènement en Belgique du suffrage Universel qui règne aujourd'hui des bords de l'Elbe aux rivages de l'Atlantique. "

La question sociale le préoccupe. " Ce sera l'éternel honneur du socialisme, dit-il encore, d'avoir posé et scruté cette question qu'il appelle le problème de la misère. Je suis donc avec l'Internationale qui en fait l'objet de ses patientes recherches, de ses laborieuses études, et contre l'Association libérale qui a prouvé par son apathie systématique, que ces mots " amélioration du sort des classes laborieuses " inscrits dans son programme sont un leurre et rien de plus. "

A propos de la forme du Gouvernement, il se déclare républicain : " le meilleurs des rois ayant toujours l'immense défaut d'être de son métier. "

Malgré cette profession de foi radicale, l'Alliance ne se dédit point et tint à son candidat. Des réunions publiques ont lieu au milieu d'un grand enthousiasme, Janson y est acclamé. Sa candidature est appuyée par la Ligue républicaine et socialiste.

L'Association libérale, parla de spectre rouge et traita le candidat de brouillon ! Janson obtint pourtant 1064 voix.

A cette époque le mouvement ouvrier s'organisait. L'Internationale était puissante. La Liberté journal dont on a tant parlé depuis et qui était rédigé par des amis de Janson : Arnould, De Greef, Denis, Fontaine, Robert, etc. et que Janson soutenait de ses deniers, La Liberté prêchait l'abstention politique. Elle propageait l'idée de la création des Chambres du travail. Des meetings étaient organisés partout pour propager cette idée. Janson y prit part. La Chambre du travail devait être composée de délégués des associations de travailleurs et siéger à Bruxelles. L'idée était excellente mais peu pratique alors.

A la veille des élections de 1870, le Cercle démocratique de Liège offre à Janson une candidature pour la Chambre, en opposition avec la liste de l'association libérale en tête de laquelle se trouvait l'inévitable chef du cabinet libéral, M. Frère-Orban.

Cette fois-ci Janson refuse par une lettre datée du 9 juin. Le motif principal de son refus, c'est que depuis six mois il s'adonne, avec ses amis, à une propagande active pour arriver à constituer la Représentation du travail. La part active qu'il a

prise à ce mouvement lui " paraissait incompatible avec l'acceptation d'un mandat conféré par le suffrage des censitaires. "

Janson a peu écrit. Il a collaboré cependant à quelques journaux. C'est ainsi qu'on trouve de lui plusieurs articles contre la peine de mort dans la Tribune du Peuple. Il écrivit aussi quelques rares articles à la Liberté et au Libre Examen.

Il se maria civilement le 5 avril 1871 avec M<sup>lle</sup> Amoré, institutrice chez M<sup>lle</sup> Gatti.

De 1871 à 1876 Janson ne fait plus parler de lui. Il a beaucoup étudié pendant ces quelques années. Il s'adonna surtout à l'étude des sciences naturelles sous l'inspiration et les conseils d'Hector Denis. Ces études et celle de la physiologie ont pour lui le plus grand attrait.

En 1876 il donne une conférence à la Chambre du Travail, fédération des associations ouvrières de Bruxelles. Il avait pris pour sujet, la loi de solidarité. Il le développa avec une conviction ferme, dans des termes énergiques. Jamais il ne fut plus éloquent ; jamais non plus il n'avait été plus sérieux.

Aussi, quand l'année suivante quelques amis lui proposèrent une candidature à la Chambre, en remplacement de Funck, ses adversaires ne manquèrent point de lui rappeler les idées socialistes développées dans cette conférence.

La bataille fut chaude. Tout le ban et l'arrière ban libéral-doctrinaire, et même quelque peu le clan progressiste, se levèrent comme un seul homme pour combattre cette candidature. Presque tous les députés, Anspach, Couvreur, Van Humbeek, Jottrand, Crocq, combattirent la candidature Janson comme " dangereuse et néfaste pour l'opinion libérale. " Malgré cette opposition des élus du corps électoral, chaque réunion d'électeurs était pour Janson un triomphe. Sa popularité était grande et il est malheureux, pour les idées qu'il représente, qu'il se soit fourvoyé alors à l'association libérale, qu'il avait si bien combattue jadis. S'il avait posé sa candidature en dehors de cette association et avec l'appui des Gueux et des autres sociétés démocratiques, il eut certainement passé, le jour de l'élection. En ne le faisant pas, en entrant à l'association libérale et en y faisant entrer ses amis après lui, il a donné à celle-ci la vie qui lui manquait et l'a sauvée d'une mort certaine. Toutes les difficultés de l'heure présente ont leur source dans ce fait. Les élus craignent le poll de l'association qui est souverain. De là les faiblesses continuelles dont nous sommes les témoins.

Pour arriver et se rendre acceptable, Janson fit des concessions. Il atténa sa manière de voir. Il donna l'exemple que plus tard d'autres candidats devaient suivre. Ces concessions étaient nécessaires pour l'association, mais point pour le corps électoral. En faisant ce qu'il a fait, il a manqué de sens politique.

Le 25 avril 1877 l'association se réunit en assemblée générale : le poll allait parler. Janson et Goblet, les deux candidats en présence, déclarent se soumettre d'avance à son verdict. M. Goblet obtient 148 suffrages ; Janson en recueille 630 !

Van Humbeek donne sa démission de... président de l'association.

Les doctrinaires, sous la direction de M. Orts opposent à la candidature Janson celle de M. Van Becelaere. L'élection a lieu le 30 avril. 8075 électeurs y prennent part. A dix heures du matin les premiers résultats sont connus. Vilvorde, un centre rural, donne 16 voix de majorité à Janson, et un des bureaux de Saint-Gilles, 90. A onze heures et demie, le résultat définitif est connu. Janson obtient 5394 voix; Van Becelaere, 2483!

Bruxelles était en fête. Le soir une manifestation comme jamais on n'en avait vu dans la capitale, a lieu en faveur du nouvel élu. La place du Petit Sablon est noire de monde. Janson se montre au balcon et est acclamé de bravos sans fin par la foule en délire. Tout ému, le nouveau représentant adresse quelques mots à la foule: « Messieurs, dit-il, je comprends tous les devoirs que m'impose cette grande manifestation et je saurai les remplir, je vous le jure! »

Hélas! il y a six ans de celà et le pays en est toujours à se traîner dans les vieilles ornières! Au nom de l'Union, cette éternelle duperie des hommes de progrès, Janson et ses amis ont dû battre constamment en retraite!

On raconte qu'un jour, au début de la carrière de M. Frère, le père Janson lui prêta un habit noir. Serait-ce en guise de reconnaissance que le chef des doctrinaires endosse de temps en temps une veste politique à Paul?

Un de ses premiers actes à la Chambre, fut de se jeter dans les bras de M. Orts, qui l'avait si scandaleusement combattu. — Trop de générosité!

Quelques temps après, il propose diverses réformes concernant les caisses de Prévoyance des ouvriers mineurs. Cette proposition n'a pas encore reçu de solution aujourd'hui.

En juin 1878, les libéraux reviennent au pouvoir avec M. Frère comme chef de cabinet. En décembre, Janson, pour ne pas déplaire au ministre, s'abstient lors du vote sur le contingent de l'armée, tandis que De Fuisseaux vote contre.

En décembre 1879 il interpelle le ministre de l'Intérieur au sujet des hauts faits de la gendarmerie contre les grévistes de Châtelineau. Pour toute réponse, M. Rolin donne lecture d'un rapport du commissaire d'arrondissement, le seul coupable dans cette affaire, et Janson se déclare satisfait! — Même faiblesse lors de la discussion de la loi sur les étrangers.

En juin 1880, des ouvriers de Bruxelles présentent quatre candidats contre ceux de l'Association libérale et comme protestation contre le système du cens. Janson, dans un banquet de la réunion du mercredi, fait la leçon à ces audacieux: « aux candidats ouvriers qui réclament dès maintenant le suffrage universel, dit-il, je dirai qu'ils se trompent et que ce n'est que quand les questions de l'instruction primaire, secondaire et supérieure seront résolues, que la question électorale sera mûre! »

La même année a lieu à Bruxelles une grande

manifestation ouvrière en faveur du suffrage universel. Janson n'y paraît point. De Fuisseaux, seul de tous les représentants, se joint aux manifestants.

Lors de sa campagne en faveur de la réforme électorale, en juillet 1881, tout marche bien pendant huit jours. Le pays se montre plein d'espoir. Il n'y avait guère, comme aujourd'hui, que la presse qui vit des ministères et de la haute finance qui combattit la réforme. Le chef du cabinet prend la parole, ne promet rien, et.... Janson bat en retraite!

Enfin, la question de la réforme électorale est de nouveau posée. Janson, après avoir reconnu qu'il s'est trompé en demandant l'extension du droit de suffrage pour ce qu'il appelle « les capacités, » se décide à admettre le projet Arnould, Buis, etc., le seul sérieux et digne d'attention.

Ce qui caractérise Janson, nous l'avons vu, c'est la bonté. Cela suffit-il pour faire un excellent homme d'Etat et un chef de parti? Janson a toutes les qualités nécessaires pour soulever les masses. C'est un artiste de la parole, mais il n'est pas ce qu'on appelle: un politicien. Il a ce qu'il faut pour être le *leader*, l'orateur de la jeune gauche, mais pour être son chef, il n'est pas assez audacieux, car, il est trop faible de caractère pour diriger l'opposition progressiste. La faiblesse, en politique, c'est souvent la mort d'un parti. Janson a cause de cette faiblesse native s'est laissé jouer, une fois de plus, il y a quelques jours, en votant, sur les instances de M. Graux — un fin celui-là — les impôts provisoires.

Ce que nous reprochons encore à Janson, c'est de partir en guerre contre les couvents et la main-morte cléricale. Comme socialiste, il doit savoir que l'accumulation capitaliste bourgeoise, sous sa forme anonyme est plus dangereuse que l'accumulation de richesses par les couvents. Pourquoi mettre hors la loi les moines et les prêtres? Que l'on supprime le budget des cultes, rien de mieux, mais, il faut s'arrêter là, à moins d'être conséquent et de combattre alors les excès d'où qu'ils viennent.

Janson refuse la personnification civile aux couvents alors que du même coup il ne peut l'admettre ni pour les Universités comme celle de Bruxelles, ni pour les syndicats ouvriers comme cela vient d'être admis en France. Cela est injuste et inadmissible! Que d'autres amusent la galerie avec le spectre cléricale, mais que les démocrates fassent œuvre utile!

Janson a perdu de sa popularité dans ces derniers temps. Autrefois on l'écoutait en silence; on l'interrompt aujourd'hui, on combat certaines de ses idées. Son plus grand tort, depuis qu'il est à la Chambre, c'est de trop compter sur celle-ci pour les réformes à réaliser, et pas assez, pas du tout même, sur le peuple. C'est là pourtant que réside la force et l'espoir du parti du Progrès!

Heureusement, Janson n'a pas encore dit son dernier mot. Puisse-t'il, dans la lutte qui se prépare, racheter par une conduite énergique les faiblesse de ces dernières années! L. B.

# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS ; Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

**M. EDMOND PICARD**



## M. EDMOND PICARD

Edmond Picard est né à Bruxelles en 1836.

Son père était originaire de Saint-Léger (Luxembourg,) sa mère de Lebbeke près Termonde; il est donc wallon-flamand. Son père, avoué au tribunal civil, plus tard avocat, fut nommé professeur de droit civil, lors de la fondation de l'Université libre, et plus tard de droit notarial.

Edmond Picard fit ses études primaires dans une pension dirigée par M. Vauthier, professeur à l'athénée, située alors en pleine campagne, près du musée Wiertz actuel; ses études moyennes à l'athénée de Bruxelles, où il fut un élève médiocre, à en juger par les distributions de prix.

Il s'y trouvait avec Graux et X. Olin.

Etant en rhétorique, ennuyé des études bizarres et inutiles de l'enseignement de l'époque, il quitte brusquement et s'embarque comme mousse le 25 février 1854 à Anvers, sur un navire belge, le *Vasco de Gama*, en partance pour New-York avec 300 émigrants allemands. Arrivé, après maintes tribulations, à son lieu de destination, Picard est atteint du typhus; transporté à l'hôpital, il y séjourne six semaines; revenu à Anvers, il s'engage de nouveau sur un bâtiment chargé de briquettes de charbon, et travaille à l'embarquement de ces briquettes en faisant la chaîne comme simple ouvrier, va au Chili, au Pérou, aux Iles Chénchas, et rentre en Belgique après 15 mois d'absence.

Après une nouvelle traversée de trois mois sur un navire français, l'*Aimée-Victoire*, il entre à l'école de navigation, où à la fin de l'année 1856 il passe son examen de second lieutenant au long cours avec le plus haut grade.

Un sextant d'honneur lui est décerné.

En avril 1857, fatigué des voyages, il quitte la marine et entre à l'Université de Bruxelles, dans la candidature en philosophie. Dès le 31 juillet suivant, il passe son examen avec la plus grande distinction. C'est là qu'il rencontre Paul Janson, Eugène Robert, Pierre Spingard.

Moins de trois ans après, le 14 avril 1860, il subit son examen de deuxième doctorat également avec la plus grande distinction.

Quelques jours plus tard, il prête serment comme avocat et entre chez M<sup>e</sup> Jules Lejeune, dont il devient premier stagiaire.

A partir de cette époque, Edmond Picard noue avec Graux, Olin, Robert, Janson, des liens d'amitié étroits; ils constituent un petit cercle sous le nom des *Rabougris* et se réunissent tous les samedis dans un des box de la taverne Horton, rue Villa Hermosa.

Le 26 juillet 1854, il épouse mademoiselle Olin.

En 1865, avec ses amis sus-nommés il fonde *la Liberté*, journal dont on a tant parlé dans ces derniers temps; le premier numéro contient la déclaration suivante :

" Quoique pleins d'ardeur et de foi, nous hésiterions à nous lancer dans la carrière, si nous ne comptions sur le concours de tous les hommes de bonne volonté. Ils viendront à nous, ceux chez qui les calculs glacés de l'égoïsme n'ont point tari les aspirations magnanimes. Ils viendront à nous, ceux qui se dévouent à la recherche constante de la vérité et de la justice. Et cet appel que nous faisons à tous ceux qui pensent et qui luttent, sera également entendu de ceux qui souffrent de l'oppression et de l'iniquité. "

En 1866, une scission se produit dans le groupe à la suite du meeting socialiste tenu à la *Tête d'Or* après le congrès des étudiants de Liège.

Paul Janson, Pierre Spingard et Robert se retirent de *la Liberté*; celle-ci n'est plus redigée que par Olin, Graux et Picard. Elle cesse de paraître le 30 juin 1867, mais est bientôt reprise, avec un programme socialiste, par ceux qui s'en étaient retirés.

Pendant qu'il était à la *Liberté*, Picard fut choisi pour rédiger le *Manifeste des Ouvriers*, pour la réforme électorale; il s'exprime en ces termes :

" Une grande question, la réforme électorale, occupe actuellement le pays. Dans les discussions qu'elle a provoquées, la bourgeoisie seule a, jusqu'à présent, fait connaître son opinion. Des ouvriers demandent un moment de silence pour donner leur avis à leur tour. Ils comptent être écoutés. Ils y comptent, parce qu'ils ont le droit de l'être, parce que, étant hommes, ils ont des besoins à exprimer et à satisfaire, parce qu'ils constituent la plus grande partie de la nation dans un pays où tous les pouvoirs émanent de celle-ci, parce qu'ils s'adressent à leurs concitoyens et ont foi dans leur équité, parce que, enfin, ils veulent parler avec cette modération qui sied à la force, et qui est un des plus puissants auxiliaires des causes justes. "

Le manifeste terminait en demandant le suffrage capacitaire.

En rapprochant ces paroles de ce qu'Edmond Picard défend aujourd'hui, on voit qu'il est resté fidèle à son passé. Il le disait dans sa profession de foi politique parue en 1882 :

" Eh bien, ce que j'ai écrit alors, ce qu'on écrit mes frères d'armes que j'ai nommés plus haut, j'ai ce rare bonheur de pouvoir le maintenir aujourd'hui, après dix-sept ans, depuis la première ligne jusqu'à la dernière, car j'ai voulu relire cette *Liberté* déjà si vieille par le temps écoulé, mais si jeune par mes souvenirs et par ma fidélité pour elle, et je puis dire : *Quidquid amavi, quidquid miratus sum, manet mansurumque est in animo meo.* Et en parlant ainsi, j'exprime non pas seulement une opinion raisonnée et froide, mais la conviction la plus intime de ma conscience et de mes sentiments.

Lors de la dissolution des Chambres en 1870,

Edmond Picard pose sa candidature en compagnie de Buls, Graux et Vanderkindere. Ils écrivent une lettre manifeste qui parut dans *l'Indépendance*, et dont nous détachons les passages suivants :

« Les réformes politiques, en appelant tous les citoyens à l'examen commun, loyal et pacifique de ces grandes questions, peuvent seules préserver la société des plus redoutables catastrophes. *Il faut donc accomplir ces réformes sans retard.* IL FAUT ROMPRE ABSOLUMENT AVEC CETTE VIEILLE POLITIQUE IMMOBILE ET DOCTRINAIRE QUI NOUS A ISOLÉS DU MOUVEMENT EUROPÉEN. Cette rupture a été notre premier acte dans la vie politique.

« *Sur nos principes, nous ne comprenons, nous n'acceptons aucun compromis.* Toutes les réformes qu'un nouveau programme sans sincérité et sans précision annonce au parti libéral dans des formules qui se neutralisent, et qui, sous prétexte de transaction, n'apportent que des déceptions à tous les partis, nous les voulons immédiates et complètes.

« On demande une extension du droit de suffrage par la substitution au cens d'une capacité qu'on ne définit pas. NOUS VOULONS LA REVISION IMMÉDIATE DE L'ART. 47 DE LA CONSTITUTION ET L'ADJONCTION AU CORPS ÉLECTORAL D'UNE PARTIE CONSIDÉRABLE DE LA CLASSE OUVRIÈRE. Ici comme ailleurs il faut préparer largement les voies au suffrage universel. »

Les quatre candidats réunirent 675 voix sur 9021 votants.

MM. Graux et Vanderkindere ont légèrement varié depuis cette époque, comme on a pu le voir, lors de la dernière discussion sur le projet de révision de la Constitution; il est vrai que M. Graux est ministre et serviteur de M. Frère-Orban, et il se peut que M. Vanderkindere aspire à le devenir.

Découragé, Edmond Picard se consacre dès lors au Barreau et au Droit. Dès 1862 il avait publié dans la *Belgique judiciaire* trois articles sur la profession d'avocat, sous le pseudonyme de Claudius.

En 1865, il rédige des livres de droit, sur les brevets d'invention, avec X. Olin; sur l'expropriation publique avec le même; sur la profession d'avocat en collaboration avec Gustave Duchêne.

En 1878, il fonde les *Pandectes Belges*, encyclopédie du droit national, qui comprendra vraisemblablement 50 volumes grand in-8° de 1200 pages, dont neuf sont dès à présent parus.

En décembre 1881, fondation du *Journal des Tribunaux*, à l'instar des journaux de Paris.

Le 9 juillet 1880, Picard avait été nommé avocat à la cour de cassation en remplacement de M. Dolez père, décédé, bâtonnier de l'ordre.

À l'Université, comme au Palais, ses opinions démocratiques, hautement affirmées, lui valurent une violente opposition, qui se manifesta lors de la mort du professeur Roussel en 1875; on lui préféra, à lui agrégé, Charles Graux, qui ne l'était pas et qui accepta quoiqu'étant son ancien ami.

Il écrivit alors au corps professoral une lettre demandant à ne pas être maintenu sur la liste des agrégés.

L'animosité qui régnait contre lui dans le Conseil d'administration de l'Université, avait pour cause un vœu qu'il avait fait voter par l'union des anciens étudiants, dont il était le président, et demandant de ne plus voir les professeurs d'une institution libre se mêler le jour de l'an aux députations gouvernementales et officielles qui vont au palais saluer le souverain.

Edmond Picard, malgré ses nombreux travaux juridiques, a trouvé le temps de caresser la muse.

En 1865, il publia dans la *Revue Trimestrielle* un poème dont nous ne nous rappelons pas le titre; un recueil de poésies sous le pseudonyme de Antonius Claude.

En 1879, il publie le *Paradoxe sur l'Avocat* qui occupa vivement la presse, de même que la *Forge Roussel* en 1881. La même année il fondait *l'Art Moderne*, journal exclusivement de critique artistique et littéraire, avec Arnould, Maus et Robert. En 1882, paraissait sa description des *hauts plateaux de l'Ardenne*.

L'année suivante il devenait membre du comité directeur d'une nouvelle revue, la *Revue Moderne*, et le 29 mai prononçait au banquet Lemonnier un discours manifeste des droits et des aspirations de la jeune littérature Belge.

Il publia également *l'Histoire du régime censitaire* en Belgique, vigoureux réquisitoire contre cette monstrueuse institution appelée le cens électoral.

Tout cela ne suffit pas à l'activité dévorante d'Edmond Picard. En avril 1882, il rentre dans la vie politique; il pose sa candidature au Sénat; et dans une profession de foi éclatante, il demande la révision de l'art. 47 de la Constitution, ne comprenant, dit-il, aucun progrès sans la réforme électorale et le suffrage universel. Son compétiteur était M. Hanssens, décédé depuis.

On se rappelle quel succès il obtint dans les réunions publiques; il y fut acclamé par toute la population.

La politique doctrinaire s'émut; le candidat fut attaqué dans sa vie professionnelle, dans sa vie privée; des calomnies odieuses furent répandues sur son compte; la presse toute entière, combattit sa candidature progressiste, sous prétexte d'opportunité.

Le 3 juin eut lieu le poll à l'Association libérale. Le nombre des votants étaient de 1854. Jamais ce chiffre n'avait été atteint. Le candidat de la révision échoua avec 868 voix.

Cette année, Edmond Picard s'est représenté. La lutte entre progressistes et doctrinaires fut encore plus acharnée, et il échoua, cette fois, à 12 voix seulement. Son adversaire était M. Bischoffsheim; alors se passa quelque chose d'extraordinaire et de monstrueux, dont l'avenir se servira pour stigmatiser l'Association libérale de notre époque.

On vit opposer à la candidature de Picard, l'homme honnête, capable, convaincu, qui ralliait l'immense majorité des suffrages de l'opinion

publique, un M. Bischoffsheim, être insignifiant, nul et millionnaire, en sa qualité d'héritier de son papa, arrivant, timide et embarrassé, déclarer à la tribune qu'il ne prononçait pas de discours parce qu'il ne savait pas parler, se donnant ainsi un brevet d'incapacité.

Malgré tout, ce dernier triompha pour la honte de la Belgique, sans qu'on ait pu justifier autrement son élection que par ce cynique argument : Bischoffsheim possède 80 millions !

Nous disons pour la honte de la Belgique. N'était-ce pas en effet à cette élection scandaleuse que pensait le chroniqueur du *Voltaire*, écrivant il y a quelques jours : « En Belgique tout est à vendre et à acheter, le Gouvernement comme les consciences, et le peuple paie les frais du marché. »

Il est à regretter que Edmond Picard n'ait pas voulu repousser le poll de l'Association libérale, et se présenter seul devant le corps électoral ; son succès était certain et il infligeait ainsi une cruelle défaite à une Association qui depuis de longues années possède le monopole des élections.

Récemment il a indiqué dans un pamphlet, *la crise politique en Belgique*, le seul moyen qui d'après lui peut amener l'avènement des classes populaires aux droits politiques.

Pour réussir, dit-il ; il n'y a qu'un moyen, audacieux, mais héroïque et sûr.

Que la jeune gauche fasse un appel au pays.

Non pas au pays légal, censitaire irremédiablement sourd parce qu'il est gorgé, mais au pays non censitaire, à la masse privée de droits politiques qui attend la justice et la régénération.

Que sans retard donc, à la Chambre, les chefs du parti progressiste prennent cette attitude de déclarer hautement que c'est moins pour ceux qui occupent les sièges législatifs que pour le dehors, qu'ils parlent et qu'ils agissent. Que la nation entière entende et comprenne leur appel. Qu'ils publient un manifeste résumant leur politique, précisant leurs projets et surtout annonçant que c'est au peuple qu'ils veulent recourir. L'histoire leur apprend que les vrais chefs de parti ont toujours eu cet héroïsme, quand de grandes mesures étaient obstinément refusées, de payer de leur personne en se mettant à la tête des manifestations populaires.

« Devant un tel mouvement d'opinion la chute du ministère est inévitable ; la dissolution des Chambres prononcée, les nouvelles élections doivent nécessairement se faire sur la révision de l'art. 47.

« C'est la seule issue par laquelle on pourra échapper enfin à la politique épuisante ou le pays s'avilit. »

Certes, c'est la seule solution possible, mais la jeune gauche aura-t-elle ce courage ? Nous ne désespérons pas cependant, après l'énergique conduite tenue à la Chambre, il y a quelques jours, par MM. Janson, Robert, Arnould Féron,

Demeur, Dansaert, et Scailquin, qui ont vigoureusement riposté aux attaques furibondes des doctrinaires et anciens révisionnistes de 1870.

Qu'ils continuent et le peuple les suivra certainement.

Au physique, Ed. Picard a une taille au-dessus de la moyenne ; maigre, nerveux, il ne manque pas d'élégance ; le front est large, intelligent, bien éclairé ; l'œil est vif, perçant, quoique fatigué par les travaux énormes qu'il a accompli.

C'est un travailleur infatigable, saisissant toutes choses avec une facilité merveilleuse, ne doutant de rien, surtout de lui-même.

Lors de la dernière élection, il a été combattu avec beaucoup d'âpreté et même d'injustice, par la presse bruxelloise toute entière. Aussi attaqué-t-il, quand l'occasion se présente, les journalistes avec une vigueur inouïe, ce qui lui fait grand tort. Sa nature violente et impétueuse l'entraîne au-delà des bornes et il se crée ainsi des adversaires acharnés. Parfois il décourage ses amis par un ton trop cassant, trop autoritaire, et il rejette loin de lui bien des sympathies séduites par ses grandes qualités.

A la tribune il force l'attention de ses auditeurs. Dialecticien puissant, il sait imposer ses idées ; ses discours sont marqués au coin d'une logique serrée et portent la conviction. Orateur brillant, quoique doué d'une voix peu agréable, crieur même dans les notes élevées. Il y a plus d'un rapport physique et moral entre Ed. Picard et M. Clémenceau, le *leader* des radicaux français ; même physionomie, même procédé de discussion, même sécheresse, mais aussi même habileté.

Ecrivain, M. Edmond Picard a la phrase courte et brève, mais expose avec une lucidité remarquable.

Il est surtout brillant, quand il attaque ; il porte de terribles coups de boutoir, il assomme véritablement son adversaire.

Il a l'énergie, la ténacité, l'entêtement qui sont les qualités d'un chef de parti. Au Sénat, il serait un rude adversaire pour M. Frère-Orban — avec qui il a certaines analogies de caractère ou de tempérament —. Aussi est-il la bête noire des doctrinaires.

M. Edmond Picard est un peu ambitieux, ambition permise, d'ailleurs, par ses connaissances et ses capacités. Il veut arriver, et il arrivera certainement, car ce diable d'homme n'abandonne pas facilement une idée. Il rendra de grands services à son pays. Au Sénat, il sera le premier de l'opposition ; reste à savoir si au pouvoir ses qualités ne deviendraient pas des défauts.

M. Picard n'a pas changé d'opinion depuis vingt ans ; cela mérite d'être cité par ce temps de palinodies. Nous espérons que cette fidélité à ses principes lui sera comptée par les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles, qui l'enverront, au Sénat défendre les revendications démocratiques dont il est le champion le plus ardent et le plus dévoué

CH. D.

# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :  
L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

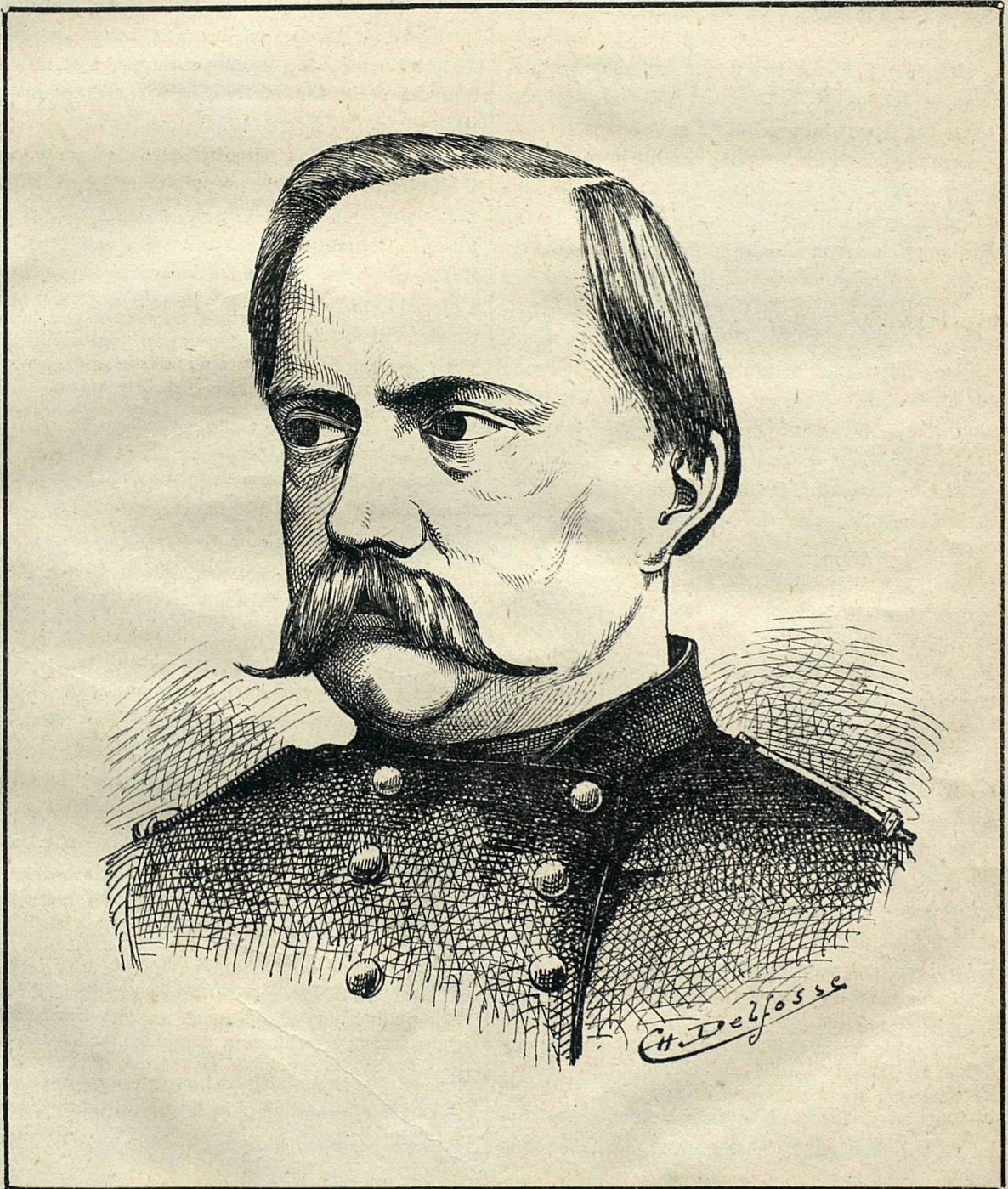
Paraissant en livraisons de  
4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :  
RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

## LE GÉNÉRAL BRIALMONT



## LE GÉNÉRAL BRIALMONT

Il n'est bruit, depuis quelque temps, que de l'incident Brialmont. Il est le lion du jour pour ne pas dire l'homme du jour. On en parle partout, à la Cour et à la ville, chez les pékins comme dans le militaire.

Le général Alexis Brialmont est né à Venloo, dans le Limbourg hollandais, au mois de mai 1821. Il a donc aujourd'hui 62 ans sonnés.

Brialmont appartient à une famille de militaires qui a donné à notre armée plusieurs notabilités, entre autres le lieutenant général pensionné Laurent Mathieu Brialmont, aide de camp du roi Léopold II.

Alexis Brialmont fût un des premiers et des plus brillants élèves de l'école militaire de Bruxelles. Vers 1846, fait à noter, presque toute l'école d'artillerie et du génie partageait l'idée socialiste de Fourier. On pourrait citer de nombreux officiers distingués de notre armée ayant appartenu à l'école phalanstérienne. Brialmont a dû être, comme tous les esprits supérieurs de son temps, un des fervents apôtres de la théorie de Fourier.

Les fortifications de la ville de Diest firent connaître Brialmont et révélèrent en lui de vives aptitudes pour les travaux du génie militaire. En 1857, le général Chazal se l'attacha; il en fit son collaborateur et son constant auxiliaire.

A l'époque où le général Chazal était ministre de la guerre, Brialmont s'occupa des fortifications d'Anvers, construites, au dire des spécialistes, d'après des principes inconnus de l'école de Vauban.

La réputation européenne du général Brialmont date des fortifications d'Anvers. Depuis lors, il fait autorité dans le monde militariste et son nom est cité à côté des plus grandes, et, hélas! des plus tristes célébrités guerrières!

Brialmont pourtant, n'a pas le physique de l'emploi. Il n'a pas l'air d'un soldat. Il est vrai que tout son savoir consiste dans l'art de faire des fortifications. C'est un ingénieur militaire et non un de ces soudards qui, sans pitié, écrasent sous

leur botte leurs malheureux contemporains. Il est pourtant un militariste à tous crins. Si jusqu'à présent il n'a pas été ministre de la guerre, c'est parce que ses idées sur la défense nationale devraient entraîner une réorganisation complète de notre armée. Il a de plus ses idées à lui et n'en démord point. On le dit aussi entêté pour ses projets que M. Frère-Orban pour les siens.

Or, à nos politiciens tant libéraux que cléricaux il faut un ministre de la guerre bon enfant, maléable et docile comme M. Gratry. Malgré toutes les phrases ronflantes de nos ministres sur le patriotisme, ils sont obligés de reconnaître que le caractère patriotique va en s'affaiblissant graduellement à notre époque de cosmopolitisme.

Brialmont, tout le premier, déplore avec peine cet affaiblissement du patriotisme de notre peuple en particulier et des peuples d'Europe en général. Tous ses écrits, depuis son *Eloge de la guerre ou réfutation des doctrines des amis de la paix* et ses *Etudes sur la défense des Etats* jusqu'à son dernier volume sur la *Situation militaire de la Belgique*, témoignent la peine qu'il éprouve de l'esprit anti-guerrier qui caractérise notre époque.

Le général Brialmont voudrait réagir contre cette tendance pacifique des peuples, par l'organisation du service personnel et obligatoire, en commençant, dès l'école primaire, à relever et développer l'esprit militaire de nos populations.

Pour lui, l'existence de notre nationalité est en péril. Une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne lui paraît imminente, inévitable. Partant de là, il craint qu'en ce cas la Belgique, la Hollande et la Suisse ne soient envahies et ne deviennent la proie du vainqueur.

Les traités qui garantissent notre neutralité lui paraissent illusoire. Et à ce propos, il cite l'exemple du Danemarck, à qui la France, la Grande Bretagne, la Russie, l'Autriche et la Suisse, signataires du traité du 8 mars 1852, ont laissé arracher en 1864 le Duché du Schleswig-Holstein et de Lauenbourg, bien que l'article 2 de

ce traité « reconnaissait comme permanent l'intégrité de la monarchie danoise. » Il ne croit point à la vertu de ce que l'on a appelé notre bouclier de neutralité, et cite divers exemples à l'appui de sa thèse, entre autres, celui du *Journal des Débats* disant, en avril 1875, que la neutralité de la Belgique n'était à proprement parler qu'une *fiction* et rien de plus.

Avec de pareilles idées, on va loin. Aussi, le général Brialmont est non seulement partisan, comme nous l'avons vu, de la réorganisation complète de notre armée, mais il pense que pour garantir notre sécurité, il faut élever de nombreuses fortifications sur les rives de la Meuse et faire de la Belgique une petite Prusse au point de vue militaire.

Le Roi Léopold II partage, dit-on, la manière de voir du général. Rien d'étonnant à cela. Comme le disait Paul Janson, en 1869, le meilleur des rois n'a t'il pas toujours l'immense défaut d'être de son métier? Aussi, leur amitié est-elle très étroite et connue de tous. Brialmont a une grande influence sur Léopold II. C'est à lui que l'on doit, paraît-il, en grande partie, la signature que le roi a mise au bas de la loi de 1879 sur l'instruction primaire.

Car Brialmont est un libre-penseur convaincu. La peine qui vient de le frapper n'est que la deuxième édition de celle qu'il a encourue jadis. Tous les journaux ont cité cette histoire. Donnons-la, à notre tour, en la complétant :

C'était en 1842, à Mons. A cette époque les soldats étaient conduits à la messe le dimanche par un officier. Le sous-lieutenant Brialmont, arrivé depuis peu au régiment, laissa tranquillement venir son tour de commander le détachement. Après avoir inspecté les soldats mis en rangs dans la cour de la caserne, il déclara non moins tranquillement que ceux d'entre eux qui avaient envie d'aller à la messe pouvaient s'y rendre, et les autres disposer de leur temps.

Il fut mis en non-activité pour ce fait.

Le ministère, à cette époque, était catholique; M. de Theux était chef du Cabinet et M. le baron Frisse ministre de la guerre.

La peine disciplinaire infligée alors au jeune Brialmont mécontenta vivement son père qui, étant bien en cour, alla trouver Léopold I<sup>er</sup>. Celui-ci partagea la manière de voir du père Brialmont et lui dicta une lettre qui fut adressée au ministre de

la guerre. Celui-ci et le chef du cabinet firent tout leur possible pour maintenir la peine, mais le roi déclara, qu'il était le chef suprême de l'armée d'après la Constitution, et l'arrêté de mise en non activité fut retiré.

Peu de temps après cet incident, le jeune lieutenant se maria avec M<sup>lle</sup> De Potter, fille de Louis De Potter, membre du gouvernement provisoire de 1830 et sœur du M. Agathon de Potter, publiciste distingué, socialiste de l'école collectiviste de Collins.

Il serait trop long de relater tous les incidents de quelque importance qui ont marqué la carrière si remplie et si brillante de notre fameux ingénieur militaire.

Disons toutefois, avant d'en arriver à l'incident qui occupe aujourd'hui la presse Européenne, qu'il est l'ennemi de M. Frère-Orban en ce qui concerne notre état militaire.

Le général Brialmont voudrait voir instituer en Belgique le service personnel obligatoire qu'il considère comme étant le seul démocratique. Il critique comme suit le système de réserve nationale proposé par M. Frère :

« Loin d'être démocratique, le système de M. Frère paraît manifestement *aristocratique et bourgeois*, puisqu'il accorderait à la fortune un véritable privilège.

« On ne peut nier que le mode de recrutement prussien, dans son ensemble, ne soit très démocratique en ce qu'il place le riche sur le même rang que le pauvre, et n'accorde de faveur qu'au mérite, dans l'intérêt des professions libérales. »

« On sait que l'objectif du général est de *faire aimer* la patrie et de développer l'esprit militaire dans la masse.

Mais le système allemand qu'il préconise a-t-il ce résultat?

« Pourquoi aimerions-nous notre patrie, se demandent les prolétaires allemands, dans un manifeste paru il y a quelque temps. Quels bienfaits en avons-nous reçus? Faut-il que nous lui soyons reconnaissant de nous contraindre au service militaire où un officier peut battre un soldat moyennant quelques jours d'arrêt, et où le soldat qui lève une main sacrilège sur son officier est condamné à la détention perpétuelle dans une forteresse?.. Non! il ne convient qu'à la sottise de parler de patrie et de patriotisme. *Comment les pro-*

*létaires auraient-ils une patrie, eux qui n'ont pas de propriétés à défendre ? »*

On le voit, en Prusse le sentiment de la patrie est aussi faible qu'ailleurs, dans les classes pauvres, et cela malgré le système militaire proconisé par le général Brialmont, et quoique ce système ait fonctionné pendant et 70 années.

Brialmont reproche à M. Frère de manquer de patriotisme et d'être aveugle sur le sort de la Belgique. Et il y a du vrai dans cela ! En effet, le 24 août 1870, huit jours avant la bataille de Sedan, M. Frère disait, en s'adressant au ministère catholique qui avait demandé un crédit de 15 millions pour subvenir aux frais de mobilisation de l'armée : « Vous avez agi, et nous le verrons par toutes vos mesures, comme si nous étions sous le coup d'une autre menace d'invasion. Vous avez créé deux armées, l'armée d'Anvers et l'armée d'observation. La situation militaire, au début, ne semble pas commander ce déploiement de forces.... »

Et six jours après, le 30 août, à 11 heures du soir, l'ordre suivant était expédié de Buzancy à tous les corps allemands :

« Dans le cas où l'ennemi passerait sur le territoire belge et ne serait pas immédiatement désarmé, on l'y suivrait sans attendre de nouveaux ordres. »

DE MOLTKE.

Dans son dernier livre paru l'année dernière, Brialmont rappelle ce fait. M. Frère a dû en être affecté. Et pour qui connaît son caractère hautain et vaniteux, il n'y aurait rien d'étonnant qu'il y ait, dans l'affaire de la mise en non-activité du général, une petite vengeance personnelle préparée d'avance.

Car Brialmont a fait un premier voyage en Roumanie l'année dernière et le Gouvernement n'a rien dit. Il n'a pu l'ignorer cependant. Notons que le roi de Roumanie est le beau frère du comte de Flandre, et comme Brialmont est bien en cour, le roi et le comte de Flandre devaient connaître le but du voyage du général. On a dit que c'est sous la pression du ministère qui, tout entier, voulait offrir sa démission, que le roi a signé l'arrêté qui inflige une peine à Brialmont. Ce fait est nié par le journal du ministère mais l'organe

de la droite soutient le fait en son entier malgré le démenti.

On dit aussi que tout le tapage fait autour de cette affaire dans les presse étrangère est dû à certaines communications parties de Bruxelles.

On dit encore qu'à un diner où se trouvait M. Frère, celui-ci, recevant l'article de *l'Indépendance Belge* ayant trait à la note parue dans *l'Indépendance Roumaine* se serait frotté les mains et aurait dit : « Enfin, nous le tenons ! »

Quoiqu'il en soit, nous n'aimons point les militaires. Nous pensons que le meilleur moyen de faire aimer la patrie c'est de faire de bonnes lois et de répandre le bien être. Quand tous les belges exerceront leurs droits politiques et qu'une répartition équitable des fruits du travail sera faite, la patrie, dans la mesure de ses forces, trouvera une population prête à la défendre contre les envahisseurs. La politique cléricalo-doctrinaire, avec les impôts scandaleux qui en sont la conséquence, n'a d'autre résultat, que de rendre la patrie odieuse à nos populations.

Quant au fait du général qui a amené sa mise en non activité, pour qui ne connaît le dessous des cartes, il est difficile de le juger.

Si on a envoyé Brialmont en Roumanie, il est à craindre que ce n'est point pour défendre la nationalité roumaine mais bien pour coopérer à l'alliance Austro allemande : c'est contre la Russie que l'ont veut élever ces fortifications en vue d'une alliance franco-Russe.

Prenez garde, général, de ne pas être dupe de l'amitié du Roi !

Le ministère vous a mis en non activité de service, c'est une peine qui doit vous frapper. Ceux qui ont agi l'ont-ils fait sérieusement ainsi ou bien n'y-a-t'il là que comédie ?

Un bon moyen vous est offert pour le savoir : donnez votre démission pour voir si on l'acceptera. Si on la refuse, demandez votre mise à la retraite : vous y avez droit !

Et vous, gouvernants, si vous voulez que les Belges aiment leur patrie, accordez leur des droits, faites des réformes sociales et alors vous pourrez compter sur leur patriotisme !

L. B.

LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

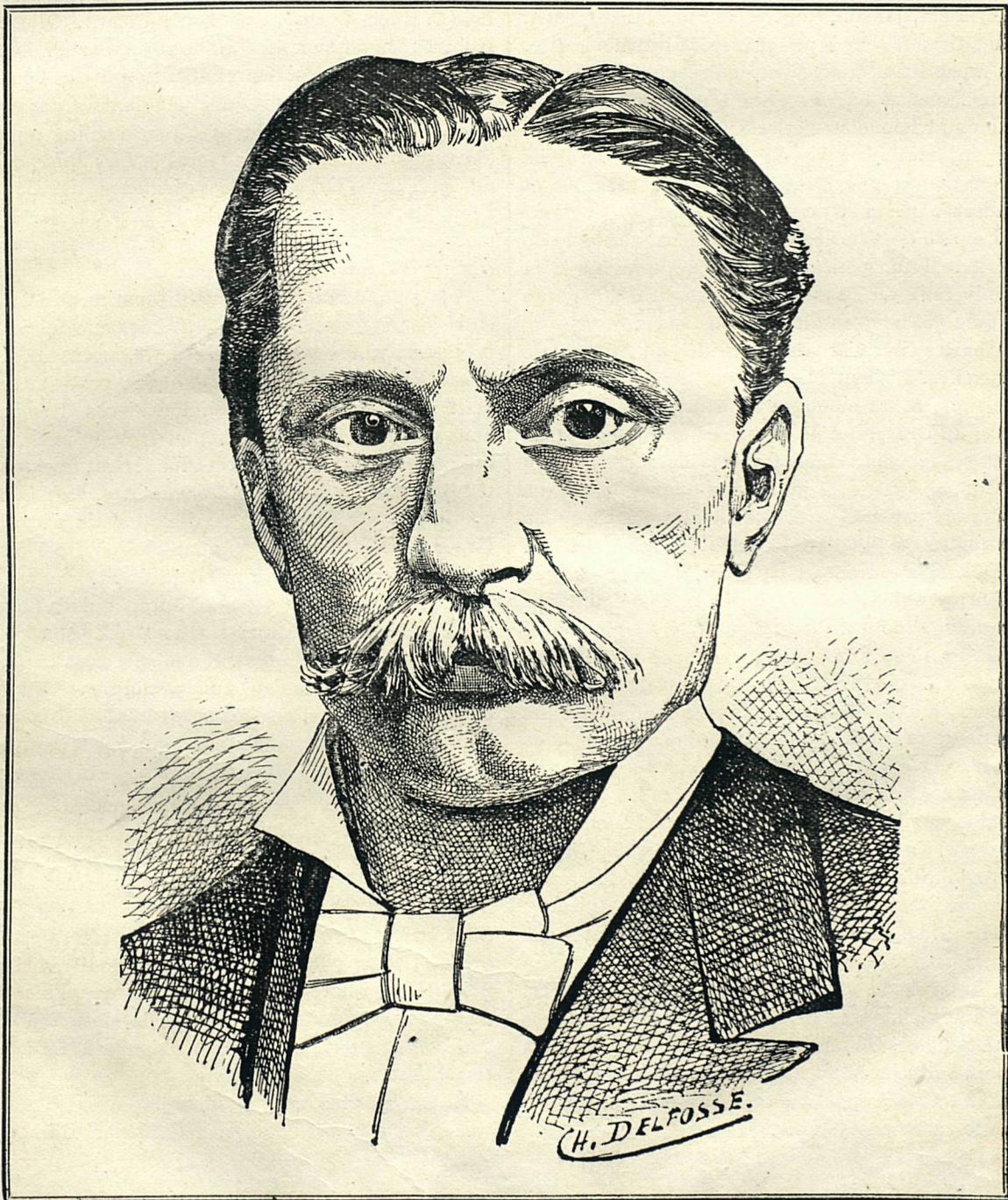
BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

**M. CHARLES GRAUX**



## M. CHARLES GRAUX

Notre ministre des Finances est né à Bruxelles et doit avoir aujourd'hui 45 ans. Il appartient à cette génération qui, dès 1865, fit tant de bruit dans notre pays, par l'agitation démocratique qu'elle suscita alors.

Arnould, Janson, Robert, De Fuisseaux, Picard, Olin, Graux, sont à peu près tous du même âge. Ils firent leurs études ensemble; collaborèrent à cette fameuse *Liberté*; prirent part aux manifestations révisionnistes et réformistes et font partie aujourd'hui de la majorité gouvernementale. Belle génération que celle-là, autrement sérieuse et studieuse que celle de nos jours!

Le père de Charles Graux était un médecin de mérite. Il fut pendant longtemps professeur à l'Université de Bruxelles et jouissait d'une petite fortune qui lui assurait l'indépendance.

Charles Graux fit ses humanités à l'Athénée de Bruxelles. Brillant élève, il se fit remarquer par ses professeurs et obtint de nombreux succès. Il entra à l'Université de Bruxelles en 1856 et passa tous ses examens d'une façon brillante.

Comme Janson, il jouit de la bourse de voyage accordée par le Gouvernement aux élèves qui se distinguent le plus dans leurs études universitaires.

Dès son entrée au barreau, il fit preuve de talent, d'activité et d'ardeur. Il n'en fallut pas davantage pour le faire remarquer. Une société très étroite se forma entre quelques jeunes avocats sortis de l'Université de Bruxelles. Graux, Picard, Janson, Robert, Spingard et Olin faisaient partie de ce cercle d'amis. La plupart de ceux-ci professent encore les mêmes opinions que jadis. Graux et Olin, ne sont pourtant plus les mêmes: l'influence délétère du milieu officiel les a fait changer. Ce que c'est que de nous! En 1848, après la révolution, on disait en France: les Ministres changent mais les huissiers restent.

Hélas! ce n'est pas seulement en France que les ministres changent.... d'opinion!

Ch. Graux se maria avec mademoiselle Vautier, fille du premier président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Bruxelles. Ce mariage mit du beurre dans les épinards du jeune avocat: M<sup>lle</sup> Vautier lui apporta une dot assez rondelette et, à la mort de son père, une fortune considérable.

Avant ce mariage, Charles Graux, avec Picard et quelques autres jeunes avocats de leur bord, fondèrent le *Meeting libéral*, société électorale élevée contre l'Association libérale.

Il fut également un des fondateurs du journal la *Liberté*, avec Janson, Spingard, Picard, Olin et Robert; ce dernier en était le rédacteur en chef.

Après le Congrès des étudiants qui eut lieu à Liège en octobre 1865, des étudiants français, retour de Liège, prirent part à un meeting républicain tenu à Bruxelles au local le *Lion Belge*, rue de la Tête d'Or, sous la présidence de Léon Fontaine, alors rédacteur de la *Rive gauche*. Le meeting se sépara au cri de *vive la République démocratique et sociale!*

À la suite de ce meeting un dissentiment éclata entre les rédacteurs de la *Liberté*. Les uns voulaient protester violemment contre le Congrès et le meeting. Les autres jugeaient que la protestation était inutile et sans dignité. Parmi ces derniers nous trouvons Robert, Janson et Pierre Spingard qui se retirèrent du journal et fondèrent, quelques temps après, le journal le *Libre Examen*. La *Liberté* continua à paraître sous la direction de Picard, Graux et Olin auxquels vinrent s'adjoindre Buls, Vanderkindere, Demeur et G. Jottrand.

Ce journal attaqua avec une âpreté qui n'a point été dépassée, la politique doctrinaire et son chef suprême M. Frère-Orban. Il défendit avec la plus constante énergie la cause de la réforme électorale et la revision de l'article 47 de la Constitution. Il provoqua et encouragea un mouvement dans la classe ouvrière en faveur de la réforme électorale. Il alla même jusqu'à la note révolutionnaire, comme dans le passage suivant:

"... Rêver des Constitutions immuables, c'est faire un rêve impossible et nier le progrès; elles ne sauraient échapper à la loi de transformation. Seulement, lorsque l'initiative de la réforme est prise par le pouvoir, il s'opère une revision paisible, régulière et légale; tandis que l'inertie des pouvoirs constitués oblige la nation à se soulever et à exécuter ses volontés par la force et la violence..."

Rien n'est plus vrai, d'ailleurs.

Le *manifeste des ouvriers*, rédigé par Edmond

Picard, fut approuvé par la *Liberté*. On dit même que Graux concourut à sa rédaction.

Ce manifeste fut attaqué violemment par la presse doctrinaire. Le journal l'*Office de Publicité*, ayant pris à partie le mouvement réformiste, une des personnes désignées, usant du droit de réponse, lui envoya le manifeste à insérer. Mais ce journal, quoique partisan du libre examen..... doctrinaire, refusa l'insertion.

Un procès eut lieu à ce sujet et Ch. Graux, aidé de A. Demeur, défendit le manifeste devant le tribunal, obtint gain de cause et l'*Office* dut insérer le document révisionniste.

En 1870, Charles Graux posa sa candidature à Bruxelles en dehors de l'Association libérale.

Son programme était franchement réformiste et révisionniste. Il voulait alors « la révision immédiate de la Constitution et l'adjonction au corps électoral censitaire d'une partie considérable de la classe ouvrière. » Plus loin il ajoutait : « Sur nos principes, nous ne comprenons, nous n'acceptons, aucun compromis... toutes ces réformes, nous les voulons immédiates et complètes. »

Hélas! où sont les neiges d'antan!

Le candidat obtint 650 voix.

Pendant que ses amis Arnould, Janson et consorts reprenaient la publication de la *Liberté*, Graux se retirait de la vie politique. Dans quel but? Nous l'ignorons. Est-ce par découragement, ou bien cherchait-il à faire oublier ses « audaces » progressistes et démocratiques? Que le calcul soit entré pour quelque chose dans cette retraite, c'est possible. Cependant, lorsqu'il se présenta comme candidat pour un siège de sénateur en 1878, il déclara, dans une réunion publique, « qu'il ne cesserait de défendre les principes du libéralisme avancé, pour lesquels il avait toujours combattu. »

Ces principes, c'étaient « la revision immédiate de la Constitution et une large réforme électorale, préparant les voies au suffrage universel. »

Chose curieuse, aucun candidat ne lui fut opposé et la liste de ceux-ci étant égale au nombre des sièges vacants, il n'y eut point de poll.

Il fut donc élu sans lutte et obtint 8950 voix.

Les libéraux étant sortis vainqueurs de la lutte électorale, M. Frère-Orban forma un nouveau cabinet et prit Charles Graux, nouveau venu au Parlement, comme ministre des finances. Le choix, dit-on, était un gage donné au libéralisme avancé. Qu'y a-t-il de vrai en cela?

Pour notre part, nous croyons que Adolphe Demeur, qui s'était distingué dans toutes les questions financières, aurait été un meilleur gage

pour la jeune gauche s'il fut entré dans le cabinet. Nous allons plus loin; si M. Frère a choisi Ch. Graux, c'est qu'il comptait faire de celui-ci un ministre à sa façon et à sa dévotion. — Et, disons-le franchement, il n'a que trop bien réussi.

En effet, comme ministre, Graux n'a rien fait, rien innové.

Sa politique financière ne se distingue en rien de celle de M. Frère-Orban ou de M. Malou. Il n'est ni un réformateur ni un novateur. Il se traîne, dans la vieille ornière de la fiscalité. C'est là un rôle facile et qui n'exige pas de grandes capacités.

A peine arrivé au pouvoir, Graux frappe de 12 millions de droits nouveaux les tabacs et les eaux-de-vie. Il s'agissait, on le sait, de couvrir le déficit causé ou créé par M. Malou.

Aujourd'hui, alors que M. Malou a disparu de la scène financière et ministérielle, on réclame 23 nouveaux millions.

Il ne s'agit plus, cette fois-ci, de boucher les trous faits par les catholiques mais bien les folies libérales.

Les dépenses de l'Etat devraient rationnellement être l'expression de ses besoins. Or, il y a des millions dépensés inutilement. Bien plus, alors que l'industrie et le commerce souffrent de la crise, alors que les salaires sont très bas, il exige de nombreux millions, — pour des besoins fictifs et non prouvés.

Les dépenses de l'Etat, en 1878, s'élevaient à 350 millions. En 1880, celles-ci sont de 384 millions.

Le service de la dette publique qui s'élevait à 77 millions en 1878 nécessite aujourd'hui près de 100 millions. Chaque famille belge, composée de 5 personnes, a donc une dette de près de 2500 fr.!

On se demande, après avoir examiné la situation, si M. Malou aurait pu faire plus mal que M. Graux lui-même?

Pour les emprunts, notre ministre des finances, au lieu de faire appel directement au public, préfère traiter avec MM. Rotschild, la Banque Nationale et la Société Générale.

On lui reproche d'être trop prudent, trop pessimiste dans les évaluations budgétaires:

Le pessimisme, la prudence, pour un ministre des Finances, est souvent la preuve de son incapacité. En effet, il ressemble à l'industriel qui, faisant un prix de revient, arrive à un chiffre déterminé, et, de crainte de se tromper, double encore ce prix. Il arrive alors que cet industriel n'obtient pas la commande qu'il sollicite. Malheu-

reusement pour nous, contribuables, nous n'avons pas le droit de refuser la commande, c'est-à-dire l'impôt nouveau de notre trop prudent ministre !

Mais qui sait ? Ces prudences cachent peut-être ..... des fortifications !...

Car avec Graux il ne faut s'étonner de rien : il est capable de tout ! C'est un autoritaire qui n'hésiterait pas un instant pour tirer son grand sabre au service de la réaction.

Quoique financier médiocre, il ne manque point de talent. Avocat, il sait, en politique comme en affaire, défendre le pour et le contre. On l'a très bien vu en 1881 lors de la campagne de Paul Janson pour la réforme électorale. Léon De Fuisseaux a caractérisé l'attitude de l'ancien révisionniste de 1870 et 1878 en ces termes spirituels :

« ... Mais, en définitive, on ne peut voir dans tout ce discours qu'une chose : le désir de ne rien faire ni de ne rien promettre. Le très habile et très éloquent ministre des finances me fait un peu l'effet de don Juan placé entre Catherine et Mathurine.

« — Vous savez, dit l'aimable don Juan politique en se penchant vers le suffrage universel, vous savez, c'est vous seul que j'aime !

« — Mais cette vieille...

« — Quoi ! seriez-vous jalouse ? Ne vous ai-je pas légitimement épousée ? »

« — Et tout aussitôt cette maîtresse calmée, se penchant à l'oreille du cens :

« — Vous savez, lui murmure-t-il, je suis toujours tenu par Mathurine.... amour de jeunesse... je ne puis pas l'abandonner d'un coup.

« — Eh mais ! lui répond en grimaçant le cens, je ne puis cependant vous suivre et me compromettre en compagnie de cette écervelée !

« — Don Juan, interrompt le suffrage universel, vous parlez, ce me semble, à cette vieille..... ?

« — Moi?... vous croyez?... ah oui, je lui disais de se tenir calme.... »

« C'est ainsi, messieurs, que l'aimable ministre, vrai don Juan parlementaire, cherche à séduire à la fois la plantureuse Mathurine progressiste et la vieille Catherine censitaire... A-t-il réussi ? »

Pour notre part, nous ne le pensons pas.

Il y a quelques jours à peine, sa conduite, toujours habile, n'a-t-elle pas été la même ?

En 1881 il avait déclaré : « ... Lorsque les électeurs de Bruxelles me firent l'honneur de m'envoyer au Sénat, j'apportais dans la vie publique les mêmes idées que j'avais exprimées autrefois. »

Aujourd'hui, il prétend qu'il a été nommé sans aucun engagement de ce genre !

En 1866, il disait : « ... Toute réforme électorale qui n'amènera point la représentation de la classe ouvrière ne sera qu'un expédient ou un artifice. » Aujourd'hui, il fait partie du ministère qui, après deux années de gestation a enfin accouché de ce projet qu'on a appelé, à bon droit, le suffrage universel des fonctionnaires.

Triste ! Triste !!

Charles Graux a beau être un habile avocat ministériel, il n'arrivera pas à nous faire prendre ses vessies doctrinaires pour des lanternes réformatrices. Sa conduite nous rappelle une fois de plus ce mot fameux : un avocat n'est pas toujours un homme de parole !

Au physique, Graux est petit. Il a le regard quelque peu rébarbatif, en dedans. Rien d'extraordinaire dans sa physionomie. Il a l'air de toujours réfléchir. Est-ce le déficit qui le préoccupe ou bien ne pense-t-il qu'aux moyens les plus propres pour nous faire avaler ses nouveaux impôts sans trop nous faire crier ni chanter ?

Nous ne sommes point prophète et ne savons pas, par conséquent, ce que l'avenir lui réserve. Dans tous les cas, nous n'avons pas confiance. Il est de ces natures qui, à froid, font les choses les plus abominables. Son cynisme n'a point de limite. Il est bien le fils de son père dont on cite, entre autres histoires, celle que voici :

Un jour, alors qu'il passait en revue les malades de l'hôpital St-Pierre dont il était un des médecins, un malheureux, à la mort, demande, en suppliant, une prescription quelconque. Le père, Graux passe en haussant les épaules. Le malade insistant, le fougueux médecin se retourne vers les internes qui le suivaient et dit à haute voix : prescrivez lui donc un cerceuil et qu'il me laisse tranquille !

Nous avons oublié de dire que Graux est professeur de Droit criminel à l'Université de Bruxelles.

L. B.

# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de  
4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>è</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

**M. CHARLES WOESTE**



## M. CHARLES WOESTE

A la Chambre des représentants. La gauche ministérielle, nerveuse, écoute avec impatience un orateur catholique, de taille moyenne, dont la face blême, entourée de deux côtelettes bien rousses, respire une astucieuse malignité; la voix aigre-douce, toute dans le haut, est désagréable, pénible à entendre; mais sa froide logique cingle, et rudement, ces bons doctrinaires dont les demi-mesures prêtent à tant de justes critiques. Frère, Bara lancent de nombreuses interruptions. Impassible, le droitier les relève et, après un nouveau coup droit, reprend le fil de son discours.

Ce logicien au détestable organe, c'est le futur homme du parti conservateur, M. Woeste, que les hommes-liges du dieu Terme appellent *con amore* l'Eliacin de la droite.

Charles Woeste, né à Bruxelles le 26 février 1836, fit ses études à l'Athénée de cette ville et obtint en 1854 le prix d'honneur en discours français au concours général des établissements d'instruction moyenne.

Après avoir fait sa philosophie chez un professeur particulier, M. Lhoir, il suivit les cours de la faculté de droit à l'Université libre.

Avocat en 1858, il s'inscrivit comme stagiaire chez M<sup>e</sup> Vervloot, alors président de la Chambre, et moins de quinze ans après, il était appelé à faire partie du barreau de la cour de cassation (1873).

Au Palais, Woeste, défenseur attiré de toutes les revendications cléricales, s'est vu infliger

maintes vestes et compte fort peu de sympathies, peut être à raison de l'ardeur extrême de ses convictions religieuses (protestant converti, il doit se faire pardonner ses erreurs d'autrefois.) — Son plus beau succès judiciaire, il l'obtint en 1871, quand, à la suite d'une brillante plaidoirie, il fit acquitter, par la cour d'appel de Bruxelles, M. Camille Nothomb, secrétaire de Langrand-Dumonceau, détenu préventivement depuis quatorze mois.

Tout jeune, M<sup>e</sup> Woeste s'occupa de politique.

Membre de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, il fut l'un des secrétaires de la section de l'instruction aux congrès de Bruxelles (1862) et de Gand (1864).

En 63, 64 et 67, il remplit les fonctions de secrétaire de l'Assemblée générale des catholiques (congrès de Malines) et prit une part des plus actives aux diverses discussions.

Lors de la première session, il prononça un long discours sur les luttes et les triomphes de l'église. C'est de l'histoire, méthode Lorient.

Jugez-en :

..... Le XVII<sup>e</sup> siècle imposa aux progrès du protestantisme une halte qui devait être définitive et il releva l'autorité de l'église de l'abaissement où elle était descendue. Les haines anti-catholiques en éprouvèrent un amer désespoir, et pour se venger, elles adoptèrent une tactique nouvelle. Le protestantisme niait l'autorité de l'Église, et cette autorité restant debout; elles résolurent de nier Jésus-Christ lui-même, et l'incrédulité surgit

dans le monde. Secondée par les roués de la Régence et les courtisanes de Louis XV, agenoillée devant Catherine II, la plus impudique des femmes, et devant Frédéric II, le plus despotique des rois, elle rit de Dieu, et s'écrie qu'il fallait écraser l'infâme. *L'histoire, la philosophie, la science servirent à la grande conspiration ourdie contre la vérité.* Les princes la persécutèrent; ils se firent les apôtres des sarcasmes de Voltaire et des encyclopédistes et ils exilèrent les jésuites. Les grandes voix catholiques s'étaient éteintes avec Massillon; elles n'avaient pas eu d'héritières, et l'Église calomniée, outragée et à peine défendue, l'Église porta le deuil.

« Mais le châtement ne devait pas tarder à frapper cette coalition du vice, de l'incrédulité et du despotisme contre le christianisme. Son heure sonna soudain en 1789. Le sol de l'Europe trembla, et l'on entendit retentir ces mots qui allaient balayer l'ancien régime : Liberté, Égalité, Fraternité. *Ce n'était pas là un cri de guerre contre le catholicisme : on devait à l'Évangile ces idées fécondes. Aussi ne demandaient-elles qu'à être loyalement appliquées, pour que l'église en recueillit les premiers fruits.* Il n'en devait pas être ainsi : comme une pensée hostile au catholicisme, fille de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle, dominait cette époque, on viola contre lui les maximes qu'on venait de proclamer, et on le rendit victime de nouvelles hostilités. On ne se contenta pas de s'emparer des biens du clergé; on comprit que ce n'était pas assez, car l'Église des catacombes avait autrefois vaincu le monde romain. On alla plus loin, et deux doctrines, toutes deux ennemies du catholicisme, toutes deux vivant encore, inspirèrent successivement la loi. La première voulait la suprématie de l'État sur l'Église, elle voulait des églises nationales, elle fit la Constitution civile du clergé : c'est le libéralisme, elle triompha en 1790; la seconde voulait la ruine du catholicisme, elle abolit le culte catholique, elle adora la déesse Raison : elle s'appela la Révolution, elle triompha en 1793. Bientôt, la Papauté temporelle fut supprimée et Pie VI mourut dans l'exil.

« .... Les fils de 93 se dirent adressons-nous aux masses; parlons-leur de leurs rudes travaux, de leurs souffrances, de leurs privations et des injustices qui pèsent sur elles; éveillons dans le cœur des prolétaires d'aveugles colères et lançons-les contre

la société chrétienne : ils sont les plus nombreux ! *C'est ainsi que les haines anti-religieuses se firent peuple, et qu'elles s'appelèrent désormais le socialisme, ou d'un nom plus général, la Révolution.*

« .... L'histoire a cessé d'être une grande conspiration contre les faits; la science a rendu un magnifique hommage à l'Écriture, et l'on a vu mourir, la foi dans le cœur et le crucifix sur les lèvres, Maine de Biran, Royer-Collard, Augustin Thierry, Tocqueville et Lacordaire...

« Naguère un orateur éminent s'écriait : les rois s'en vont ! et par là il entendait dire que tout le passé s'en allait. Mais l'Église, dont beaucoup croyaient le sort indissolublement lié à celui des rois, leur a survécu : pour elle, il n'y a pas de passé, il n'y a qu'un éternel présent. Elle n'a pas cessé de se concilier avec toutes les formes politiques, preuve non moins décisive de son caractère divin. Elle a respecté les institutions démocratiques de la Suisse et des États-Unis, les institutions aristocratiques de l'Angleterre, la constitution monarchique et libre de la Belgique, les divers gouvernements qui ont régné sur la France; au commencement de l'ère chrétienne, elle priait pour les empereurs païens qui la persécutaient et, dix-huit siècles après, elle tendait une main au jeune général Bonaparte, le représentant d'une société nouvelle et des intérêts opposés à l'ancien régime... »

Tout cela est très joli comme style académique et comme... argumentation clérical.

Rapporteur de la section de l'instruction, M. Woeste fait le tableau suivant de l'époque actuelle :

« Le spectacle qu'offre la génération contemporaine est de nature à affliger profondément les âmes élevées et les cœurs bien placés. Ce qui distingue cette époque, c'est l'absence de fortes convictions, c'est l'affaïssement des caractères; c'est ici une cupidité insatiable, là une ambition effrénée, partout l'égoïsme et la prostitution des consciences ! Le matérialisme n'existe plus guère, il est vrai, comme doctrine philosophique, mais il est descendu dans les mœurs, et chaque jour il conduit au veau d'or de nouveaux adorateurs. Cette décadence de l'individu a jeté la société dans un malaise profond. De nos jours plus que jamais, elle a deux besoins impérieux, l'ordre et la liberté; mais le respect de l'autorité, fondement

de l'ordre, se perd de plus en plus, et l'amour de la liberté n'est que trop souvent l'aveuglement de la licence; une barrière de méfiance et de haine sépare les classes inférieures des classes élevées, et l'Europe se sentant sur un volcan, est dominée par la crainte de nouveaux débordements révolutionnaires.

S'occupant de l'instruction obligatoire, il la dit contraire autant à la liberté d'enseignement et à la liberté de conscience qu'à la liberté individuelle et aux droits de la famille. Les conséquences en sont désastreuses, et parmi elles il faut placer en première ligne l'affaiblissement de l'autorité paternelle, le droit à l'assistance et le droit au travail.

Cette antienne, restée populaire parmi les conservateurs, nous l'entendrons probablement pour la dernière fois dans la prochaine session parlementaire.

En 1864, M. Woeste contribua à la fondation de la *Revue Générale* qu'il dirigea de 1868 à 1874 et dont il est resté un zélé collaborateur.

Deux ans après (1866), il épousa la fille du lieutenant-général baron Greindl, ancien ministre de la guerre et vice-président du Congrès de Malines.

Aux élections de juin 1874, N. N. S. S. les évêques désignèrent M. Woeste, qui l'avait bien mérité, pour représenter l'arrondissement d'Alost où il était complètement inconnu et dont il ne parle même pas la langue. Le 22 janvier 1875, à propos de la légation belge près du Saint-Siège, il prononça son premier discours politique où il accuse des écrivains libéraux tels que MM. Laurent, Emile de Laveleye et Goblet d'Alviella de travailler à démolir la Constitution.

Dans cette même session il se mêla aux discussions sur le budget du ministère de la justice, sur la revision du code de procédure civile, sur l'amélioration des traitements du corps professoral de l'enseignement moyen, sur la garde-civique, sur le budget de la guerre, sur le projet de loi relatif à la répression des offres ou propositions de

commettre certains crimes, sur la milice sur les modifications à apporter à la loi organique du notariat et sur le budget des travaux publics.

Que de zèle, Monsieur le nouvel élu!

Depuis lors, il s'est présenté fort peu de débats auxquels M. Woeste n'ait participé. Avocat, il connaît, comme tous ses confrères, *de omni re scibili et quibusdam aliis*.

Aux élections générales de 1878, M. Woeste était tout indiqué pour renforcer dans le cabinet Malou la note nettement cléricale; d'aucuns même annonçaient qu'il prendrait la direction d'un ministère nouveau. Cette ineffable joie, cette douce récompense de vingt années consacrées à la défense des *sacrés* principes, lui fut refusée.

Le 13 juin les catholiques furent battus et mons Malou, fatigué d'avoir vécu, fut remplacé par Frère-Borne.

A son actif de parlementaire, M. Woeste compte deux duels ratés (entre honorables ces choses-là s'arrangent toujours.) Le premier en décembre 77 avec M. Anspach, à propos d'un article de la *Revue Générale*, publié en 1871 et lu à la Chambre par M. Bara, où le bourgmestre de Bruxelles était traité de *magistrat prévaricateur*; le second avec M. Rolin-Jacquemyns que, dans le cours de la discussion soulevée par la révocation de M. Franz De Potter, écrivain catholique et sous-archiviste de la Flandre Orientale, il traita de grossier personnage pour avoir méconnu les mérites transcendants, les lumières fulgurantes de notre grand historien national, Kervyn de Lettenhove.

M. Woeste ne doit pas désespérer de sa étoile; notre joli système basculaire, cette dupeuse politique d'équilibre chère à Léopold I<sup>er</sup>, lui promet de beaux jours encore. Et si les démocrates réussissent à décrocher une réforme électorale sérieuse avant que la balance ait penché de son côté, il pourra s'unir à M. Frère pour essayer d'entraver le progrès.

Les deux débris se consoleront entre eux.

H. B.

# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et CH. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>e</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

## M. VICTOR ARNOULD



## M. VICTOR ARNOULD

V. Arnould est né à Maestricht en novembre 1838. Cette petite ville aujourd'hui hollandaise était revendiquée alors par la Belgique, ce qui permit à ses habitants l'année de leur majorité de réclamer la qualité de Belges, et c'est ce que ne manqua pas de faire V. Arnould au lendemain même de ses 21 ans. Il est donc deux fois belge, par la naissance et par l'option.

Son père était bijoutier, né également à Maestricht, mais son grand père était namurois, de la famille Arnould de Namur, les fameux couteliers qui, comme le savent les vieux Namurois, avaient au siècle dernier le droit de porter l'épée et avaient été anoblis par la maison d'Autriche : Noblesse très enviable celle-là et comme il n'en existait, je crois, que dans notre pays et en Italie; qui ne sait que les verriers de Charleroi avaient aussi droit de noblesse : noblesse du travail, celle-là !

Un grand oncle d'Arnould a été Vice-Roi des Iles Molluques. Arnould fit ses études à l'Athénée de Maestricht, en hollandais, ce qui ne l'a pas empêché de devenir un écrivain français distingué. Il est vrai qu'en 1855, il entra à l'Université de Liège où il commença à s'occuper de politique. Il devait avoir un certain ascendant naturel, car il fut nommé, le premier, Président de l'Association générale des étudiants qu'il avait fondée.

Autre temps celui-là, loin de nos divisions actuelles ! Des 800 étudiants que l'Université comptait alors, 780 se firent membres de la nouvelle association. C'est alors qu'eut lieu un événement que tous les étudiants de ce temps se rappellent encore.

Les étudiants de Liège avaient invité à une grande fête fraternelle tous les autres étudiants du pays. Ce fut Arnould qui alla porter ces invitations accompagné de plusieurs amis. Quel voyage ! quelles réceptions ! que de discours, d'embrassades et de vin de Champagne ! La grande fête eut lieu dans la vaste salle de la Renommée. Il y eut un banquet de 1,500 couverts : rien que des Étudiants ! c'est à cette occasion qu'Arnould fit la Brabançonne des Étudiants qu'on chante encore partout et dont le refrain restera :

Vivons joyeux, nous sommes la jeunesse !

Marchons unis, nous sommes l'avenir !

Arnould cultivait beaucoup la Muse dans ce temps-là, même l'aimable Musette ! Ah ! les petites Liégeoises ! Il doit y avoir d'estimables mamans aujourd'hui qui se souviennent des fraises de Quincampoix ! Il s'amusa, mais il étu-

diait et les idées nouvelles commençaient à le travailler. C'est à lui qu'on doit le fameux Congrès des Étudiants où furent scellés les premiers liens entre tout ce groupe ardent et vaillant de jeunes belges, Scailquin, Robert, Janson, Hins, Denis, De Greef, Fontaine et les Français qui, depuis, ont laissé un nom dans la politique, Longuet, Tridon, Casse, Rey, Villeneuve, Protot, tant d'autres qui, en France, sont maintenant députés, sénateurs, etc., — sans oublier cet excellent docteur Paul Dubois sur la tombe duquel Ranc et Clémenceau viennent de se réconcilier. — Ferré et Rigault, fusillés par les Versaillais, et ce nabab de Foucher de Carreil, le nouvel ambassadeur à Vienne.

Mais n'anticipons pas ; quand Arnould donna l'idée du Congrès de Liège, il était rédacteur du *Précurseur* d'Anvers. Il avait fini ses études universitaires en 1862, était venu à Bruxelles pour y faire son stage, puis fatigué de cette vie de stagiaire pendant laquelle il s'occupait beaucoup plus de littérature et d'économie sociale que de classification de dossiers chez son patron, il avait accepté au *Précurseur* une place de rédacteur où, du reste, il ne traitait que les questions de politique extérieure, de littérature et d'art : avis à ceux qui s'imaginent qu'il aurait fait à Anvers du Doctrinarisme. Il en faisait si peu qu'il fonda à Anvers *La Libre Pensée* dont il fut Président, et une institution excellente *Les Conférences populaires*, où, pendant quatre années, tous les lundis, un millier d'ouvriers venaient écouter les orateurs démocrates. On peut dire sans crainte que c'est de là que sortit le mouvement socialiste anversoïse. Il est clair que ces tendances ne pouvaient être vues de bon œil par les doctrinaires de cette ville. Aussi, un beau jour, l'illustre monsieur Looz réunit l'assemblée des actionnaires du *Précurseur* où Arnould fut invité à se rendre et prié par le conservateur personnage de mettre une sourdine à sa démocratie. Le soir même, Arnould donna sa démission de rédacteur du journal. — Il faut dire à l'honneur des doctrinaires d'alors que lorsque le *Précurseur* inséra la lendemain une lettre de démission d'Arnould et de M. Victor Lynen, membre du conseil de surveillance qui avait tenu à honneur de sortir du journal en même temps que le rédacteur démocrate, au lieu de les accabler d'injures le *Précurseur* rendit publiquement hommage à leur caractère et à leur talent.

Quelques jours après Arnould était à Bruxelles,

et c'est alors que ses amis et lui reprirent de MM. Graux, Picard et Olin, la *Liberté* qui fait tant parler d'elle maintenant. La Belgique allait avoir son organe socialiste. Il y avait eu un moment d'hésitation sur le point de savoir si l'on reprendrait la *Rive Gauche*, alors publiée à Bruxelles par Rogeard et Longuet et que Léon Fontaine offrait à ses amis, ou si l'on reprendrait la *Liberté* que sa rédaction d'alors trouvait d'une besogne trop lourde. On s'arrêta à la reprise de la *Liberté* dont les nouveaux rédacteurs firent avec Arnould, Hector Denis, Guillaume De Greef, Oscar Van Goidsnoven, Emile Leclercq, Eugène Hins et Léon Fontaine. Plus tard le *Libre Examen* fait alors par Janson et Robert vint se fusionner avec la *Liberté* et apporta à ce vaillant journal le talent de deux grands avocats démocrates.

Nous ne ferons pas l'histoire de la *Liberté*. Elle dura de 1863 à 1873, paraissant hebdomadairement, en dehors de l'année 1871, où elle devint quotidienne. La rédaction en chef du journal fut pendant les trois dernières années confiée à Victor Arnould qui y dépensa avec ses amis plus de talent, d'énergie et de science qu'il n'en eut fallu pour faire une douzaine de journaux ordinaires tels que ceux qui paraissent maintenant. Il est à noter que le journal ne paya jamais un seul de ses rédacteurs. Ce furent eux au contraire qui faisaient les fonds de cette publication toute de propagande et de principes et qui n'avait pas d'annonces ! Un journal sans 4<sup>e</sup> page ! On voit d'ici s'il pouvait rapporter de l'argent.

En 1869, Arnould avait été chargé par la Libre Pensée de Bruxelles d'aller représenter les libres penseurs belges à l'anti-concile de Naples, qui à sa première séance fut dispersé par la police de Victor Emmanuel. Les délégués des divers pays voulurent protester, mais le commissaire de police chargé de dissoudre le Congrès les avertit charitablement que dans le jardin d'à côté était postée une Compagnie de bersaglieri avec ordre de jouer de la baïonnette. Les délégués n'eurent qu'à rentrer chacun chez eux et sans musique ! Arnould s'était fait remarquer par son attitude courageuse. La Libre Pensée, peu de temps après, pour le récompenser, lui confia la présidence qu'il conserva pendant quatre ans. Il succédait à Nicolas Goffin et à Emile Féron et sut rester à la hauteur de ces excellents présidents.

Le moment était venu de se recueillir et aussi, disons-le, de gagner son pain, car la fortune que lui a laissée son père est modeste. Arnould, quoi qu'avocat, n'avait guère fait d'affaires jusque là.

Il avait bien plaidé des procès politiques, tels que le procès de Mons après la grève du Borinage où tous les accusés furent acquittés par la Cour d'assises du Hainaut, ce grand procès qu'il avait accepté avec Janson, Robert, Splingard, Van Goidsnoven et Louis Claes ; puis aussi des procès de presse tels que ceux de l'*Espègle* et de la *Cigale* qu'il gagna en compagnie de Robert. Après ces rudes campagnes, il se mit vaillamment et sérieusement à traiter les procès d'affaires et réussit au bout de peu d'années à se créer une position honorable au barreau de Bruxelles.

Les travaux politiques et philosophiques continuaient cependant à l'occuper ; il donnait des conférences, publiait des brochures dont plusieurs furent remarquées. Il entreprit surtout une œuvre de longue haleine qui restera comme un monument par la largeur de la conception et le mérite littéraire : *L'Histoire sociale de l'Eglise*, publiée par la *Revue de la philosophie positive* de Littré et qui va, croyons-nous, très prochainement paraître en volume.

Il y a trois ans, il fondait avec Edmond Picard, Eug. Robert et Octave Maus, l'*Art moderne* où il écrit surtout la partie littéraire. Il entra également avec Edmond Picard à la *Revue moderne* où il publiait, il y a quelques mois, une étude remarquable sur Gambetta.

L'an dernier, le corps électoral de Bruxelles l'envoyait siéger à la Chambre, on se rappelle après quelle lutte homérique et depuis qu'il est représentant, certes il n'a pas perdu son temps. La part qu'il a prise à la discussion de la loi sur l'emploi de la langue flamande dans l'enseignement, le succès obtenu dans la suppression des livrets d'ouvriers, cet autre succès qui s'appelle la renonciation par le gouvernement au contrat Lamport et Holt où il soutint tout le poids de la lutte avec Demeur et Dansaert et fit gagner sept millions au trésor, le discours qui fit tant de bruit sur l'organisation militaire, accueilli favorablement par des hommes distingués dans l'armée elle-même, la récente campagne sur la révision de l'article 47 où il fut l'un des six, la belle campagne sur les impôts qu'il soutint avec Féron aussi bien en section que devant la Chambre, enfin la discussion sur la réforme électorale où il prononça un discours sur la représentation des intérêts : Tout cela, au bout d'une année à peine de mandat législatif, montre le travailleur, l'homme d'action et de principes et nous rappellerons encore à propos de ce discours sur la représentation des intérêts, le remarquable article qu'il a publié dans *La*

*Revue de Belgique* : La Capacité politique et les Catégories sociales.

En tout autre pays, une pareille vie, toute de travail et d'abnégation, vaudrait à un homme politique le respect même de ses adversaires; ici il n'en est pas de même. Si l'autre jour M. Sabatier, qui certes n'est pas suspect de trop de bienveillance envers les démocrates, pouvait dire en pleine Chambre que M. Arnould jouit d'une grande popularité parmi les ouvriers du pays et qu'il la mérite, il faut avouer que cette popularité MM. les doctrinaires essaient de la faire payer cher à M. Arnould. Quelle passion venimeuse! Que d'outrages! En est-il un seul qu'on lui ait épargné? Qu'ils aient peur d'un pareil homme, je le comprends, mais ne pourraient-ils donner à leur peur, une forme moins vile et même moins grotesque? N'est-ce pas Arnould que les valets de pied, les cireurs de bottes du Gouvernement, traitaient l'autre jour comme une sorte de voyou, vociférant et gesticulant, comme un énergumène épileptique sans idée et sans talent, alors que tout le monde connaît la haute distinction, les origines quasi princières et le désintéressement sans limites des Canler et autres domestiques du pipelet Frère-Orban, que Malou comparait en pleine séance, dernièrement, au cuisinier Trompette?

C'est pourquoi devant pareil débordement d'injures suées par les stéganopodes de la presse ministérielle, nous nous abstenons de critiquer, comme doit le faire tout biographe bienveillant, certains côtés par trop enthousiastes et par trop artistes de V. Arnould. Nous nous contenterons de dire aux six ou plutôt aux huit de l'extrême gauche : Prenez-garde! Si l'on compare les outrages prodigués à V. Arnould, aux fleurs dont les mêmes mains couvrent tel autre d'entre vous, on voit qu'il y a là une manœuvre qui tend à vous diviser en intéressant vos amours propres et les rivalités naturelles entre hommes de talent. Sacrifiez votre amour propre! Sacrifiez vos rivalités sur l'autel commun de la démocratie; songez que le pays non-seulement attend de vous beaucoup, mais qu'il attend *tout* de vous! Car si en ce moment vous deviez disparaître ou seulement subir un échec qui vous affaiblirait, c'en serait fait pour longtemps de toutes les revendications que la bourgeoisie et le peuple ont aujourd'hui en commun.

Le jour où V. Arnould est entré à la Chambre restera comme une date dans l'histoire du parlementarisme belge. Avec Janson, la démocratie avait enfin conquis sa place au milieu de nos conservateurs libéraux et catholiques; et après les

tentatives infructueuses de Castiau et de Defuisseaux, le drapeau démocratique était remis entre des mains fermes et dont on pouvait être certain qu'elles n'abandonneraient jamais le combat. Avec Arnould est entré quelque chose de plus que la démocratie, la science sociale, le socialisme dans le sens élevé et pratique du mot. Il y a quelques jours M. Graux disait perfidement avec une arrière pensée, qui se retrouve dans tout ce qui sort des sphères gouvernementales: qu'il acceptait, qu'il honorait le socialisme de Janson parce que celui-là porte un autre nom, cher à tous les cœurs, et s'appelle la Charité, mais qu'il repoussait tout autre socialisme. C'était, sans doute Arnould qu'il désignait ainsi à la haine des conservateurs. C'est qu'en effet le socialisme dont M. Graux ne veut pas, s'appelle la science; mais celle-là, qu'il en soit convaincu, il est commun à Janson et à Arnould, comme à leurs amis de l'extrême gauche, comme à d'autres qui les suivront bientôt et qui compléteront la pléiade au sein des Chambres: Guillaume De Greef, Hector Denis, depuis tant d'années soutenant le même combat avec leurs amis, les députés d'aujourd'hui, et destinés à continuer avec eux la grande lutte du peuple contre les privilèges.

A ces noms, nous joindrons ceux, d'Edmond Picard et de Léon Defuisseaux, momentanément mis hors de combat, mais qui, eux aussi, ont à s'élever de la démocratie simpliste à la science sociale pour marcher de pair avec les représentants de l'idée nouvelle.

Avec un pareil noyau d'hommes, que pèseront encore les anciennes distinctions de partis! Nous verrons inaugurer alors, cette politique pratique et féconde qui dédaigne les expédients, qui ne laisse rien au hasard, qui ne se met au service d'aucun intérêt privé, d'aucune coterie, d'aucune ambition vulgaire et qui n'a qu'un seul but, le bien du pays et de la démocratie. Dans la dernière discussion des impôts, pendant qu'Arnould, Féron, et à côté d'eux, Janson, Robert, défendaient les droits populaires devant la Chambre, Degreef et Denis faisaient paraître des brochures où la question était étudiée avec la science et la maturité d'hommes habitués aux hautes études. Ainsi se révélait une fois de plus cette union sacrée qui faisait, il y a vingt ans, entrer ensemble dans la vie, ce groupe d'hommes comme bien peu de pays peuvent en offrir de semblable et qui, nous l'espérons, pour l'honneur et le bonheur de la Belgique, va maintenant donner tous ses fruits. Mais qu'ils le sachent, la tribune ne suffit pas: qu'ils fassent reparaître la *Liberté*.

LES  
**HOMMES DU JOUR**

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>e</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

**M. LÉON DE FUISSEAUX**



## M. LÉON DE FUISSEAUX

L'homme que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs n'est pas, à proprement parler, l'homme du jour. Il est celui d'hier et, nous en avons la conviction, il sera l'homme de demain.

Léon De Fuisseaux est né à Mons, le 17 décembre 1841.

Son père, Nicolas De Fuisseaux, avocat à Mons et sénateur de cet arrondissement est trop connu pour que nous ayons à rappeler sa brillante carrière. Ce fut sous sa direction que Léon De Fuisseaux fit ses premières études à Baudour.

A 14 ans il entra au collège Ste-Barbe à Paris ou il remporta d'éclatants succès.

En 1857, âgé de 16 ans, il prit son inscription à l'Université libre de Bruxelles et en sortit en 1861 docteur en droit après avoir brillamment subi les diverses épreuves. Le dernier doctorat il l'avait préparé à Baudour, travaillant avec Paul Janson alors précepteur dans la famille De Fuisseaux.

Ce fut pendant cette année d'études en commun que se cimenta entre ces deux jeunes intelligences pleines des mêmes aspirations et des mêmes vertus, cette profonde amitié qui ne devait jamais se rompre et cette communauté d'idées et de principes qui devait, elle, brusquement se briser 20 ans plus tard le 13 juillet 1881.

En 1861-1862 Léon De Fuisseaux se rend à Paris et passe ces deux années à suivre les cours de la Sorbonne; il s'adonne aux sciences exactes et se prépare aux joutes oratoires en suivant au barreau Jules Favre dont il est le secrétaire.

En 1863 il s'inscrit au barreau de Bruxelles; son début est l'affaire Moïses qu'il plaide avec Louis Claes. Ce début fut un coup de maître; Moïses fut acquitté. Léon De Fuisseaux s'était révélé puissant orateur, avocat habile; ceux qui l'entendirent alors sentirent qu'il avait hérité du talent, du cœur, de l'âme de son père.

Il est temps maintenant de dépeindre au physique et au moral l'homme qui entre sur la scène du monde si fortement charpenté :

Au physique, Léon De Fuisseaux, n'est ni grand ni petit, ni maigre ni gras.

Sa physionomie franche et loyale inspire une sympathie profonde; les traits du visage sont réguliers et fins, le front haut et puissant; le regard, largement ouvert et quelque peu rêveur révèle le penseur en même temps que l'homme qui voit au delà, — dans le lointain — le but vers lequel il marche. Sa voix est sonore et claire; la bouche qui s'arrondit en parlant — la bouche de l'orateur — porte le mot là où il doit aller; le geste est naturel et en impose par sa simplicité. — En le voyant, on sent qu'on est en présence d'un homme sûr de lui, certain des convictions qu'il apporte, inébranlable dans sa foi démocratique parce qu'il l'a longuement murie et lui a voué sa vie.

Démocrate! ce mot qui tombe de ma plume me rappelle un détail omis, c'est que De Fuisseaux est riche, et que son cœur aussi bien que sa bourse sont ouverts à toutes les infortunes.

Au moral, Léon De Fuisseaux qui est un homme essentiellement politique, se peint en un trait. Il a compris et il veut faire comprendre au peuple que les doctrinaires sont aussi réactionnaires que les catholiques. — Que l'un et l'autre s'unissent toujours pour opprimer le peuple — Que leur seule préoccupation est de se partager le pouvoir. — Qu'il n'y a pour la Belgique de liberté à espérer que par le Suffrage Universel. — En un mot De Fuisseaux est l'apôtre du Suffrage Universel. Il est le vrai chef du parti démocratique en Belgique, jamais il n'a varié, jamais il ne variera.

Mais suivons De Fuisseaux dans sa carrière :

En attendant l'âge qui doit lui ouvrir l'ère des

luttons politiques Léon De Fuisseaux plaide divers procès retentissants. C'est d'abord l'affaire du *Grelot* où il défend et fait acquitter avec Janson, Gillard, accusé d'offenses envers Napoléon III. C'est ensuite l'affaire *Leurquin* où il retrouve le procureur général De Bavay chez lequel il avait éveillé le remords par ce fameux plaidoyer en faveur de Coeck et de Ghoëtaels fait avec la collaboration de Janson. A la suite de cette affaire, un duel retentissant, où il est blessé, attire vers le jeune et brillant orateur toutes les sympathies.

Enfin le moment est venu : En juin 1870, De Fuisseaux se présente devant le corps électoral de Mons, et, arborant fièrement le drapeau démocratique, revendiquant surtout la liberté pour ce peuple qu'il aime parce qu'il souffre, il ne craint pas d'affronter, lui, jeune et nouveau, la lutte contre M. De Brouckère, l'incarnation du doctrinarisme. — Demandant dès ce jour le Suffrage Universel, et, l'un de ses contradicteurs lui opposant la Constitution : « Nous passerons au travers ! s'écrie le jeune tribun au meeting du Château des Fleurs. Quinze jours après, le corps électoral consacrait sa parole et l'envoyait à la Chambre par 1200 voix de majorité sur son adversaire écrasé.

C'est à De Fuisseaux que la démocratie doit sa première victoire.

Réélu le 14 juillet suivant, De Fuisseaux entre à la Chambre apportant avec lui ces convictions, démocratiques, qui, depuis Adelson Castiau, n'avaient plus été représentées dans cette enceinte. Hélas ! lui aussi, comme son vaillant prédécesseur, il devait en sortir triste, le cœur plein de dégoût, se voyant abandonné après onze années de lutte, par ceux-là même sur lesquels il devait le plus compter.

De De Fuisseaux on ne peut pas dire que la Chambre change les hommes : tel il y est entré, tel il en est sorti, la tête haute, emportant fièrement avec lui le drapeau de la démocratie qu'il avait su garder et qu'il rapportait intact, du milieu de la bataille, à ceux qui le lui avaient confié.

En entrant à la Chambre, De Fuisseaux avait formulé son programme. Comme tout ce qui est honnête, ce programme était bref et ne prêtait à aucune interprétation.

Le voici dans toute sa simplicité :

Abolition de la conscription ;

Abolition des lois arbitraires (la loi sur les étrangers, l'art. 1781.)

Protection des ouvriers, réglementation du travail des femmes et des enfants ; responsabilité des patrons en cas d'accident ;

Diminution du budget de la guerre ;

Instruction gratuite, laïque, obligatoire ;

Nomination des bourgmestres <sup>par</sup> les électeurs ;

Suffrage universel.

Fidèle à ce programme, et s'inspirant toujours des vrais principes de la démocratie, De Fuisseaux s'est toujours abstenu de prendre part aux luttes stériles du doctrinarisme catholico-libéral. Son grand sens politique lui démontrait, en effet, que pour vaincre la superstition, sous quelque forme qu'elle se présentât, il fallait, non pas jeter en pâture au peuple, un ministre d'une religion quelconque, pantelant et déchiqueté, mais qu'il fallait au contraire, relever la conscience du peuple, lui rendre sa liberté, en un mot, l'élever au rang de l'homme en l'instruisant et en lui rendant ses libertés confisquées au profit des castes dirigeantes.

Son premier acte à la Chambre fut de présenter un ordre du jour blâmant le ministre de la guerre de ce qu'il avait décoré le caporal Veckmans qui avait tué un ouvrier. Libéraux et catholiques coalisés, votèrent contre cet ordre du jour démocratique.

Peu de temps après, (1870) De Fuisseaux prend une grande part à la discussion de la revision de la Constitution, revision dont il était le premier signataire. Cléricaux et libéraux coalisés rejetèrent cette proposition qui réunit cependant 21 voix grâce à l'ascendant que De Fuisseaux exerçait sur certains de ses collègues.

Fidèle à son programme, il vote contre le budget de la guerre « qui nous ruine, disait-il, en temps de paix pour nous faire tuer en temps de guerre. » Et comme on lui opposait que l'amour de la patrie imposait ces sacrifices : « Tel que vous le définissez, s'écriait-il, l'amour de la patrie, c'est la haine de la patrie des autres. »

Ce fut sur la question du contingent (1878,) contre lequel De Fuisseaux vota, qu'il eut la douleur de voir Janson se séparer de lui et s'abstenir.

Par ses interpellations réitérées et par la part active qu'il prend à la discussion, De Fuisseaux participe à la loi nouvelle sur la détention préventive, qui est la plus humanitaire des législations

de l'Europe et qui serait presque parfaite, si elle n'était dans l'application confiée à des magistrats inamovibles, par conséquent orgueilleux et méchants.

Toujours il a voté contre la loi sur les étrangers et contre toutes les expulsions arbitraires, depuis celle de Tabaraud, jusqu'à celle de Victor Hugo. Cette fois encore il eut la douleur de voir tous les libéraux doctrinaires, Frère, Bara, Van Humbeeck, etc... s'unir aux catholiques pour chasser le grand poète. De Fuisseaux fut dédommagé de cet échec par une lettre émue du grand maître qui lui dit : « J'aime à verser ma conscience dans la vôtre car vous êtes un grand esprit et un noble cœur ! »

Au sujet des catastrophes houillères, notamment celle de Frameries, il demande qu'une assemblée nommée, mi partie par les ouvriers, mi partie par les patrons soit instituée pour prévenir les accidents : « Le capital-vie devant être plus protégé encore que le capital-argent. »

Droite et gauche coalisées rejettent sa proposition.

Chacune des dotations royales qu'une Chambre affolée de courtoisannerie propose, il les combat seul, contre tous, puisant dans sa conscience assurée le courage et la sérénité. En 1872 il s'élève contre le crédit supplémentaire de 850.000 fr. accordé à la liste civile pour l'ameublement du palais du roi. Il repousse avec indignation la dotation offerte au frère du roi, le comte de Flandre, prince 50 fois millionnaire. En ces occasions, son éloquence, toujours large et puissante s'élevait jusqu'au-dessus du trône discuté, puis, par un effet subit, des hauteurs où elle atteignait, elle laissait pleuvoir comme des gerbes fulgurantes, les sarcasmes les plus amers : « Les peuples aiment les rois, s'écriait-il, soit ! vous le voulez... mais rappelez-vous au moins que s'ils les aiment, ce n'est pas en proportion de l'argent qu'ils leur donnent, mais bien en proportion de l'argent que les rois leur laissent ! »

Mais que pouvait De Fuisseaux sur une Chambre dont chacun des membres avait voué à la royauté sa conscience et notre caisse !

Nous arrivons aux derniers jours de la session de 1881. M. Frère-Orban, dans un but électoral facile à comprendre, avait demandé la grande naturalisation pour tous les Allemands habitant Anvers. De Fuisseaux se lève et demande qu'avant d'accorder la grande naturalisation aux Alle-

mands d'Anvers, on l'accorde d'abord aux Belges en Belgique en leur donnant le droit de vote. Janson, appuyé par De Fuisseaux et cinq de ses amis politiques, propose alors l'adjonction des capacités au cens. « Nous serons, ajoute-t-il en déposant sa demande, plus entêtés que les plus entêtés, nous irons jusqu'au bout ! nous ne saurions nous contenter d'une vague promesse d'examen par la section centrale.

De Fuisseaux prononça alors un de ses plus remarquables discours ; les doctrinaires de la droite aussi bien que ceux de la gauche sentaient sous le souffle puissant de l'orateur s'écrouler autour d'eux les ruines de leur vieil édifice ; la démocratie triomphante parlait et commandait par la bouche du tribun inspiré.

On attendait avec anxiété le résultat de cette lutte ardente, la démocratie frémissante apercevait des horizons nouveaux au-delà desquels resplendissait comme une aurore de liberté... lorsque par un retour subit, Janson et ses amis déclarèrent se contenter de cette formule de M. Frère, qu'ils avaient formellement déclaré ne pouvoir accepter.

Tout s'effondrait autour de De Fuisseaux. Il restait seul ! Que faire ? Il aima mieux briser son épée que de la rendre. Il se démit de son mandat de député.

Ce fut une séance mémorable que celle où le glorieux vaincu, voyant toutes ses espérances déçues, toutes ses illusions perdues, se rappelant onze années de lutttes stériles et accablé par la défection sous laquelle il succombait, se retira de cette Chambre comme jadis l'avait fait Adelson Castiau emportant intacts dans le fond de son cœur ses convictions et son honneur.

A peine De Fuisseaux était-il sorti de l'enceinte que Frère ému de l'impression profonde produite par la mâle éloquence de cet homme d'honneur, essaya de rompre le charme par une de ces manœuvres que les doctrinaires appellent habiles et que tout cœur honnête appelle perfide et malhonnête.

« Prenez garde, avait dit De Fuisseaux en terminant, prenez garde que cette inégalité politique des Belges, ne serve un jour de prétexte à l'une ou l'autre des grandes puissances où règne le suffrage universel pour détruire notre nationalité. »

C'est un appel à l'invasion, s'était écrié Frère !

Cinq mois plus tard, De Fuisseaux était vengé

par le peuple de cette déloyauté doctrinaire.

Le 13 novembre 1881, de nombreuses délégations ouvrières envoyées par la province et auxquelles se joignirent les démocrates de Bruxelles, se réunissaient au théâtre de l'Alcazar, à Bruxelles, pour offrir à De Fuisseaux un bronze commémoratif de sa loyale et courageuse conduite.

Plus de 3,000 personnes encombraient la salle et ses abords.

De frénétiques applaudissements dont les échos se répercutèrent jusqu'au ministère, accueillirent l'illustre vaincu. On sentait comme un réveil du peuple dans ces acclamations qui saluaient le principe de liberté incarné dans cette personnalité devenue tout à coup si grande par sa défaite. De Fuisseaux, dans sa retraite, faisait triompher la démocratie comme le jour où entrant à la Chambre, il avait vaincu le doctrinarisme dans la personne de De Broukère.

Ce fut une bien belle fête. Après avoir écouté les discours des principaux délégués de province, De Fuisseaux prit la parole à son tour. Le discours qu'il prononça alors m'érigerait d'être cité en entier. Nous en donnerons deux passages pour que le lecteur puisse juger la manière à la fois émouvante et énergique du vaillant démocrate:

• Qu'est-ce, en définitive, que la conscription? Une loi qui épargne les riches et frappe les pauvres.

• Les riches qui ont pris un mauvais numéro à la loterie militaire doivent payer à l'Etat ou à un trafiquant d'hommes une somme d'environ deux mille francs. Aux pauvres on demande exactement la même somme. Demander deux mille francs à un millionnaire et deux mille francs à un mendiant, n'est-ce pas une dérision?

• Deux mille francs, dit le millionnaire, c'est facile. Les voici. • Et du coup son fils est libéré.

• Deux mille francs! dit l'ouvrier, voisin du millionnaire exempté, mais je ne les ai jamais vus de ma vie, sinon à la vitrine des agents de changes. (Rires.)

• Eh bien! dit l'Etat, si tu n'as pas d'argent, tu as un corps; nous le prendrons puisque c'est la seule chose qu'on puisse te prendre. Viens! entre dans la caserne, tu défendras les propriétés de ceux qui ne veulent pas les défendre eux-mêmes. (Applaudissements.)

• Quoi! être emprisonné pendant quatre ou cinq

ans dans les casernes uniquement parce qu'on est pauvre, alors qu'uniquement parce qu'ils sont riches d'autres sont exemptés! est-ce assez odieux!

Aussi est-ce un triste spectacle que celui auquel on assiste le jour du tirage au sort. Pendant que le riche se présente avec un air d'indifférence bien justifié, le pauvre est inquiet et tremblant. Pour le premier tous les numéros sont bons, car il sera certainement remplacé; pour le second, le mauvais numéro c'est quitter le village, la famille, le travail qui rapporte, c'est aller au loin apprendre le métier des armes, qui ne lui servira de rien, et désapprendre le métier professionnel, qui lui servirait toujours!

• Aussi ce jour-là on s'enivre, on s'étourdit, on cherche à oublier!

• Quelques mois après doit se passer une scène plus navrante.

• Le jeune milicien est à la gare: sa mère et sa sœur, portant un léger paquet renfermant quelques hardes cousues par elles, l'accompagnent avec tristesse. La cloche du départ sonne, les deux femmes glissent furtivement dans la main du milicien quelques francs pieusement épargnés; ils s'embrassent, le train part, emportant le milicien, qui sent s'ajouter à sa douleur celle de laisser dans une maison déserte du village, misérables et sans soutien, deux pauvres vieux! (Profonde sensation. Bravos, acclamations.)

• Eh bien! un des chefs du doctrinarisme libéral, auquel je retraçais un jour ces misères, eut la cruauté de me répondre:

• Tout cela, c'est de la sensiblerie. • Eh bien, citoyens, nous disons, nous: Tout cela, c'est de la cruauté! (Applaudissements.)

• . . . Dans la séance du 13 juin, où pour la dernière fois je siégeais à la Chambre des représentants, où je défendais le suffrage universel, après avoir en vain invoqué tous les arguments, toutes les exhortations que m'inspiraient ma pensée et ma conscience, voyant que rien n'avait prise sur des conservateurs si obstinés, je m'écriai: Prenez garde que cette inégalité politique des Belges, cette domination d'une seule caste sur le pays entier ne serve un jour de prétexte à l'une ou l'autre des grandes puissances où règne le suffrage universel pour détruire notre nationalité.

« Je rencontrais, sans m'en douter, à cette époque, l'idée de De Potter, qui, membre du gouvernement provisoire en 1830, revendiquait, lui aussi, le suffrage universel pour consolider notre nationalité naissante.

« J'espérais encore, en évoquant l'image de la patrie, vaincre l'obstination de nos cléricaux et de nos doctrinaires.

« Eh bien ! j'avais à peine quitté l'enceinte parlementaire que la calomnie se dressait derrière moi ! — Un homme s'est levé qui, sans être interrompu par aucun de mes collègues, avec une mauvaise foi, je ne dirai pas carthaginoise, mais plutôt doctrinaire, a feint de comprendre que j'appelais, que je souhaitais l'invasion de l'étranger ! — Cet homme qui calomniait son ancien collègue absent, c'était M. Frère-Orban ! (*Hou ! hou ! prolongés. A bas Frère !*)

« Je disais : « Prenez garde, fortifiez la nationalité, craignez la foudre ! » Il feignit d'entendre que ces dangers à craindre, je voulais les attirer sur nous. Et il pouvait calomnier impunément, car je n'étais plus là pour lui répondre !

« Pendant cinq mois j'ai dû subir en silence cette calomnie, pendant cinq mois la nombreuse presse qui est à son service répéta cet outrage dans tous les pays. Aujourd'hui, citoyens, je vous demande de me venger ! Vous qui connaissez mon ardent amour de la démocratie et de la patrie, vous porterez de cette voix puissante du peuple, à laquelle rien ne résiste, l'écho de notre légitime indignation jusqu'à la rue de la Loi, et vous ferez retomber la calomnie, de tout son poids, sur le calomniateur ! (*Tonnerre à applaudissements*).

« Je finis et ne vous dis pas adieu, je vous dis au revoir, et vous donne rendez-vous au plus tard dans dix ans.

« Alors le suffrage universel sera établi, il sera respecté, encensé, même par ses détracteurs d'aujourd'hui. Il ne sera plus seulement la vérité,

il sera la puissance ! Alors, si j'étais mort, mon souvenir serait parmi vous et vous ne diriez plus comme aujourd'hui : « Gloire aux vaincus, » mais : « Honneur aux vainqueurs ! »

\* \* \*

Depuis son départ, les représentants de Mons subitement devenus dociles, se sont prosternés devant Frère qui pontifie sur eux. — Ceux mêmes qui, en 1870, avaient voté avec lui la révision de la Constitution, par un retour subit, viennent de combattre cette révision. Il semblerait qu'avec De Fuisseaux l'honnêteté politique s'est retirée de la Chambre.

Retiré à Baudour, De Fuisseaux avait accepté de se consacrer à l'administration de cette commune dont il aime les habitants et dont il est universellement aimé. A l'unanimité, par écrit et sans secret du vote, tous les électeurs demandèrent qu'il fut nommé bourgmestre.

La rancune mesquine de M. Frère s'y opposa et son employé à l'intérieur, M. Rolin-Jacquemyns nomma un fonctionnaire des Ponts et Chaussées, qui, lui-même, avait prié De Fuisseaux d'accepter la place de bourgmestre.

Liberté communale ! voilà comment t'avilissent les doctrinaires !

Aujourd'hui, De Fuisseaux fatigué des luttes politiques s'est retiré à Paris. Là, ignoré de tous, il reprend ses chères études si longtemps délaissées ; son temps, il le consacre tout entier aux sciences exactes qui, toujours ont eu tant d'attrait pour lui.

Il semble retiré de nous ; — mais pour nous qui connaissons son cœur, qui savons son dévouement à la démocratie nous sentons que sa pensée veille toujours sur ce peuple qu'il aime tant et nous lui disons, pleins de confiance et d'espoir, certains que son dévouement ne nous fera jamais défaut :

Dors en paix dans ce que les doctrinaires appellent ta tombe : nous disons, nous, que c'est ton berceau !

X.

Librairie L. BERTRAND, rue du Casino, 4<sup>a</sup>, Bruxelles-Nord

## CATALOGUE

DES

OUVRAGES NEUFS ET AU RABAIS EN VENTE A LADITE LIBRAIRIE

B. MALON. — Histoire du socialisme depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution française fr. 5 00	E. LECLERCQ. — Une fille du peuple, roman, 2 volumes. . . . . 2 50
— Histoire du socialisme en France, depuis la révolution française jusqu'en 1871. . . . . 8 50	JOUVEAUX. — L'Amérique actuelle (1870) . . . 1 50
— Spartacus ou la guerre des esclaves (roman). 2 00	MATHIEU. — Histoire des miraculées et des con- vulsionnaires . . . . . 1 50
— Histoire critique de l'économie politique. 3 00	P. DUPRAT. — Les encyclopédistes . . . . . 1 00
— Le nouveau parti, tome I. . . . . 1 50	PROUDHON. — La guerre et la paix, 2 vol. . . . 2 00
— » » tome II. . . . . 1 50	E. GAUTHIER. — Le darwinisme social . . . . . 1 00
LASSALLE. — Capital et travail (1 <sup>re</sup> trad. franç.) 2 00	L. BERTRAND. — Cinquante années de bonheur — La question électorale. . . . . 0 20
SCHAFFLE. — La quintessence du socialisme (1 <sup>re</sup> traduction française.) . . . . . 1 00	— Propriété cléricale et propriété bourgeoise 0 25
J. GUESDE. — Cathéchisme socialiste . . . . . 1 00	— La réforme électorale . . . . . 0 20
BESLAY. — La vérité sur la Commune . . . . . 3 00	X. — La dernière croisade . . . . . 0 30
— Mes mémoires, 1830, 1848, 1871. . . . . 4 00	DE FUISSEAUX. — Ses deux derniers discours . 0 10
ROBERT. — Histoire de la classe ouvrière, 4 vol. 15 00	E. BERU. — Le revers d'une médaille. . . . . 2 50
G. DE GREEF. — L'ouvrière dentellière en Belgique . . . . . 0 50	DAULNAY. — Jacques de Plessis, roman . . . . 3 00
— Abrégé de psychologie . . . . . 3 50	RHALEBECKE. — L'Eglise de Liège et la révolution 1 00
ENGELS. — Socialisme utopique et socialisme scientifique . . . . . 0 50	TRIDON. — Les Hébertistes . . . . . 1 00
TCHERNYCHEWSK. — Que faire? (roman de mœurs nihilistes.) . . . . . 5 00	POULIN. — La justice dans le socialisme et la propriété . . . . . 1 00
— L'économie politique jugée par la science 1 <sup>er</sup> vol. . . . . 4 00	— La réalité du droit . . . . . 1 00
MULTATULI. — Max Havelaer (roman) . . . . . 3 50	FLEURY. — Raison et religion . . . . . 2 09
B. GASTINEAU. — Voltaire en exil. . . . . 2 00	— Revendications sociales . . . . . 1 00
CHARLIER. — La chasteté cléricale . . . . . 1 00	DOM JACOBUS (Ch. Potvin.) — Les tablettes d'un libre-penseur . . . . . 2 50
A. LECLER. — Le prêtre célibataire et criminel 0 30	P. STRAUSS. Le suffrage universel . . . . . 1 00
VILLIAUMÉ. — L'esprit de la guerre . . . . . 1 00	Louise Michel devant le conseil de guerre . . 0 10
BAILLIÈRE. — Henri Regnault (1843-1871) avec dessin. . . . . 1 00	Congrès ouvrier de Marseille (compte-rendu 800 pages) . . . . . 2 50
LEPAGE. — Voyage au pays révolutionnaire. . 1 00	Congrès de l'internationale. Bruxelles 1868 (rare) 5 00
	» » » 1874 . . . . . 2 00
	Collection de la <i>Revue socialiste</i> . . . . . 5 00
	Collection de <i>La Trique</i> , journal illustré . . . 5 00

Envoi franco contre timbres ou mandat-poste.

### LA LIBERTÉ

ORGANE PROGRESSISTE QUOTIDIEN

Paraissant à Liège

Le numéro 5 centimes

### LE NATIONAL BELGE

ORGANE DE LA POLITIQUE PROGRESSISTE

Paraissant à Bruxelles

Le numéro 5 centimes

Bureaux: rue Fontainas, Bruxelles

# LES HOMMES DU JOUR

PUBLICATION ILLUSTRÉE

contenant le portrait et la biographie des Hommes de la Politique  
de la Science, de la Littérature, des Arts, etc., etc.

LES HOMMES DU JOUR paraissent tous les huit jours. Les sept premiers numéros contiennent le portrait et la biographie de MM. Frère-Orban, Janson, Picard, Brialmont, Graux, Woeste et Arnould.

LES HOMMES DU JOUR publieront ensuite les portraits et biographies de MM. Malou, Rolin-Jaequemyns, Eug. Robert, Van Humbeek, Jottrand, Olin, Vanderkinderen, Buls, Bischoffsheim, Bergé, Jacobs, Bouvier, Bara, Crocq, Demeur, Cooremans, Le Hardy de Beaulieu, Hanssens, L. Hymans, Féron, Washer, Warnant, Neujean, Delhougne, De Vigne, Tournay, Cornesse, Thonissen, C. Lemonnier, Th. Hannon, Peter Benoit, P. Desguin, G. De Greef, Pécher, Houzeau, Victor Hallaux, Ch. Potvin, J. Wilmart, Em. Hiel, Philppart, Delmer, Renson (Petrus), Vandertaelen, Van Caubergh, Th. Radoux, Van Beers, E. De Laveleye, De Paepe, Laurent, Tiberghien, etc., etc., etc.

**Prix du numéro : 10 centimes**

**ABONNEMENTS :**

Série de 25 numéros

**2 50**

Série de 50 Numéros

**5 00**

**BUREAU DU JOURNAL :**

*L. Bertrand & Ch. Delfosse, rue du Casino, 4<sup>e</sup>, Bruxelles-Nord*

REMISE DE 40 P. C. SUR LA VENTE AUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX

# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>e</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

## M. CAMILLE LEMONNIER



## M. CAMILLE LEMONNIER

Dans notre bon petit pays, où la question du libéral et du clérical prime toutes les autres, on est assez généralement d'accord pour reconnaître que nous possédons des aptitudes spéciales pour le commerce et l'industrie. On avoue même que nous pouvons nous livrer avec quelques succès à la culture des Beaux-Arts.

Et comment le nier, quand la Belgique entière est couverte des splendides hôtels de ville, des beffrois et des cathédrales qui témoignent du génie architectural de nos ancêtres et, lorsque chaque jour, on a devant les yeux la preuve éclatante que les artistes d'aujourd'hui n'ont pas démerité de leurs prédécesseurs ?

La peinture flamande, l'ancienne comme la nouvelle, est célèbre dans tout l'univers et les chefs-d'œuvre de nos statuaires, ceux de nos jours aussi bien que ceux d'autrefois, peuvent hardiment se montrer à côté des chefs-d'œuvre des écoles rivales. De même pour la musique.

Sur tous ces points, on daigne le reconnaître, les Belges ne se sont jamais montrés inférieurs à leurs voisins.

Mais pour ce qui est de la littérature, il paraît que ce n'est plus notre affaire.

Nous n'y entendons rien, absolument rien.

Expliquons-nous cependant. Il est certaine littérature pour laquelle on veut bien nous concéder quelque aptitude. C'est ainsi que les traités historiques, les compilations parlementaires, les gros livres de statistique, les mémoires très savants sur des questions très obscures s'adaptent parfaitement à notre tempérament studieux, sage, rangé, et, avouons-le, un peu lourd et pataud.

Mais la littérature proprement dite, la poésie, le drame, le roman, la comédie, tout ce qui est du domaine de l'imagination et de la fantaisie, tout ce qui s'appelle recherche de la forme, étude du rythme, ciselure de la phrase, tout cela c'est de l'iroquois pour nous.

Ce préjugé, venu d'abord de l'étranger, où pendant des années on a rempli les petits journaux avec les agréables plaisanteries que l'on sait sur les Welches et leur littérature, ce préjugé, disons-le, s'est si bien acclimaté chez nous qu'il y pousse ses rejetons les plus tenaces alors même que partout ailleurs il a complètement disparu.

Que d'essais ont été faits pour créer chez nous une littérature nationale ! Emile Leclercq, Emile Greyson, Caroline Gravière, Ch. De Coster, pour ne citer que ceux-là, ont réussi pourtant à se faire une place dans l'histoire des lettres belges.

Ch. De Coster surtout, après ses *Légendes flamandes* et ses *Contes brabançons*, atteignit presque à la célébrité et, lorsqu'il créa son chef-d'œuvre : *La Légende d'Uylenspiegel*, un cri d'admiration s'éleva et il parut à plusieurs, pas seulement ici, mais surtout à l'étranger, que notre littérature s'était enfin affirmée d'une manière définitive et complète.

Mais hélas ! De Coster ne devait pas donner de frère à son Uylenspiegel et il ne survécut que peu à ce premier triomphe incontesté.

C'est alors que l'on commença à parler d'un jeune écrivain qui depuis quelques années jetait à pleines mains dans les journaux et les revues, des nouvelles, des contes, des fantaisies écrits d'une plume alerte et vive.

Il lança, comme des fusées, quelques compte-rendus de salons dans les jambes des grands-maitres officiels de la peinture gouvernementale et un beau jour, en 1869, il publia un gros livre qui fut aussi un gros scandale.

Ce livre était intitulé : *Nos Flamands* ; l'auteur avait nom Camille Lemonnier.

Camille Lemonnier, né à Ixelles, le 24 mars 1845, avait alors vingt-quatre ans.

Tout jeune il avait été pris d'un vif amour de la nature. Il s'extasiait devant les splendeurs du coucher du soleil, il aimait à s'égarer dans les bois dont il recherchait les taillis les plus touffus. Le printemps, l'été, l'automne offraient à ses yeux ravis une série de tableaux variés qui l'émotionnaient profondément et qu'il chercha toujours à reproduire en toute leur intensité dans une langue chaude, imagée et vibrante.

A cet amour, pour ainsi dire inné chez lui, des choses de la nature, il joignit plus tard une passion raffinée pour les élégances artistiques et littéraires ; et c'est la réunion de ces cultes qui explique toute son œuvre et nous donne la formule de son talent.

Ajoutez à cela qu'il était fortement bâti, qu'il possédait un tempérament sanguin plus propre

à affronter qu'à éviter la lutte et vous comprendrez alors qu'il dut, plus que tout autre, se sentir indigné par le mépris qui accueillait invariablement toutes les productions nationales.

Son livre fut comme un défi, hardi, exagéré, exaspéré, jeté à l'indifférence du public qui, cette fois, fut secoué pour de bon.

*Nos flamands* ne sont pas un chef-d'œuvre, il s'en faut. Le ton, en général, est emphatique et déclamatoire mais parfois aussi il est plein de verve et d'exhubérance. Trop d'apostrophes, peut-être, trop d'invectives, c'est certain, mais par moments quelle superbe envolée vers l'idéal, quelle ironie, ou charmante, ou cruelle et surtout quel dédain des lieux communs, des comparaisons vulgaires, des expressions banales ! Et comme on sent poindre déjà cet écrivain qui, selon Léon Cladel, n'adoptera jamais la phraséologie impersonnelle et bureaucratique !

Ce livre, avons-nous dit, fut un scandale: ce fut aussi un succès.

Il s'en vendit deux éditions en quelques mois, mais le tapage n'est pas la renommée, et Camille Lemonnier sentit bientôt retomber sur lui le lourd manteau de l'apathie générale.

Travailleur acharné, il continua à semer partout des contes fantastiques, des études de mœurs, des critiques d'art et de littérature qui venaient l'un après l'autre tomber dans l'indifférence du public.

Doué d'une organisation littéraire exceptionnelle, il sentait le premier l'imperfection de l'œuvre publiée. Son admiration pour les grands écrivains le poussait parfois, malgré lui, dans l'imitation des maîtres qu'il préférait, et c'est de cette imitation qu'il cherchait à se débarrasser.

Il publia *Les croquis d'automne* où son originalité commence à s'affirmer mais où l'on sent encore l'influence du romantisme.

Pour beaucoup, ce volume fut une révélation. L'auteur y décrivait la nature avec une telle adoration de son sujet que ses phrases se transformaient en hymnes, ce qui fit dire à un critique parisien qu'il marque dans l'œuvre de Lemonnier la place du volume de vers qu'il n'a pas fait.

Il reprit en même temps ses études sur les beaux-arts et en 1870 il donna un « Salon de Paris » d'une virtuosité de style étonnante. Appliquant aux tableaux le procédé dont il se servait pour faire revivre à nos yeux tout ce qui l'avait frappé dans la nature, il s'efforce à faire passer dans les mots la couleur et le relief des choses, et sa langue acquiert à cette recherche une intensité de vie surprenante.

Malheureusement, quand le « Salon » parut, les préoccupations générales n'étaient guère aux questions artistiques. On sentait venir la guerre et bientôt elle se déchaîna, terrible.

Lemonnier publia alors une brochure intitulée : *Paris-Berlin*. C'était un pastiche de Hugo des derniers temps, un pastiche tellement réussi que cet ouvrage, publié sans nom d'auteur, fut longtemps attribué au maître lui-même.

Mais la guerre ne se prêtait guère à servir de thème à des variations littéraires, et Lemonnier, douloureusement ému par le récit des horreurs qui remplissaient les journaux, voulut voir par lui-même si ces récits n'étaient pas entachés d'exagération.

Il visita les champs de bataille, et cette visite nous valut un chef-d'œuvre : *Sedan*. Chef-d'œuvre, le mot n'est pas trop fort et ce livre fut jugé tel en France, où J.-K. Huysmans, un écrivain qui marque au premier rang dans la jeune école naturaliste, en fait l'éloge suivant :

« Comme grandeur, comme puissance de rendu, jamais Lemonnier ne s'est élevé aussi haut. Il y a, dans certaines pages, un souffle épique. Ce livre semble écrit au débotté et jamais le magnifique outil, si souple, si fort, qu'il a entre les doigts n'a été manié d'une main plus délicate et plus ferme. Cette œuvre qui ne déclame, ni ne gongorise, est le plus terrifiant pamphlet qu'on ait jamais écrit contre la guerre ! Si ce fléau odieux et bête pouvait être marqué au fer rouge, il le serait cette fois et sans que jamais la cicatrice puisse se fermer. »

L'effet produit par ce récit fut considérable. Publié d'abord à Bruxelles, il fut ensuite édité à Paris, par Lemerre, sous le titre : *Les Charniers*.

Après un tel succès, un écrivain eut été partout acclamé comme un maître. — En Belgique on n'a pas l'enthousiasme si prompt, et Lemonnier ne devait pas encore sortir de l'obscurité relative où les littérateurs sont maintenus chez nous.

Il prodiguait les œuvres pourtant : les *Contes flamands et wallons*, les *Histoires de gras et de maigres*, *Derrière le rideau* témoignaient en vain d'une vitalité littéraire exceptionnelle. En vain le conteur attendri des joies et des misères des petites gens faisait déjà pressentir le romancier puissant qui devait enfin pour l'admiration générale écrire le *Mâle* !

Chose triste à dire et qui montre bien la ténacité des préjugés, Lemonnier presque ignoré dans son pays, voyait ses livres traduits en flamand, en allemand, en polonais, en anglais, en espagnol.

Les critiques français, et les plus illustres,

n'hésitaient pas à le comparer, comme conteur, à Dickens, à Tackeray, à Auerbach et, comme critique d'art, le mettaient d'emblée au premier rang.

La *Gazette des Beaux-Arts* s'honorait de sa collaboration et publiait sur Alfred et Joseph Stevens, sur Hippolyte Boulanger des études qui sont des modèles de critique et de style.

Les grands éditeurs parisiens, Lemerre, Hetzel, Hachette, Charpentier lui commandaient des ouvrages, et ces ouvrages passaient ici presque inaperçus.

Comment inaperçus? — Ils réussissaient parfois à attirer sur leur auteur les colères jalouses et les railleries rancieuses des impuissants et des envieux.

On en eut une preuve éclatante lorsque Lemonnier commença dans le *Tour du Monde*, cette description de la *Belgique* qui fait mieux connaître notre pays que les centaines de plates relations de voyages publiées jusqu'à ce jour.

Mais l'auteur se permettait d'être un écrivain brillant et original, il osait employer des expressions qui n'étaient pas dans le dictionnaire de M. Louis Hymans, il parlait français et non belge,... Cela ne pouvait pas durer et M. Louis Hymans entassa lieux-communs sur trivialités, locutions banales et termes vulgaires pour prouver que Lemonnier ne possédait ni talent, ni originalité ni style et que lui seul, M. Louis Hymans, était capable de donner de la Belgique une idée exacte et sincère.

Mais passons.

Lemonnier était enfin parvenu à dégager complètement sa personnalité. Elle s'affirmait maintenant dans ses œuvres de jour en jour plus parfaites.

Un vrai tempérament de romancier s'était révélé dans *un Coin de village*, où les mœurs de nos paysans sont si finement observées et dans *Thérèse Monique* qui nous dévoilait tous les secrets des intérieurs des petites villes de province.

La critique s'imposait avec autorité dans une magistrale étude sur *Courbet* d'abord, puis dans *mes Médailles et les Médailles d'en face*, où les grands peintres contemporains sont classés d'une manière définitive et enfin dans cette belle *Histoire des Beaux-Arts en Belgique*, dont le temps fera un livre classique.

Ces travaux ne suffisaient pas à son activité. Il avait créé des journaux *l'Art universel* et *l'Actualité*, il fonda *l'Europe du Dimanche*, où chaque semaine

il écrivait des articles littéraires qui sont de fins régals de gourmet et où il adressa aux jeunes littérateurs un appel qui fut entendu.

Il encourageait les débutants, publiait leurs essais, et créait, en quelque sorte, cette phalange nouvelle de poètes, de romanciers que nous avons vu surgir en ces derniers temps et paraît destinée à vaincre, enfin, l'hostilité contre laquelle leurs prédécesseurs se sont vainement battus pendant une longue suite d'années.

Tant d'efforts ne pouvaient demeurer sans résultat. La réputation de Lemonnier qui grandissait chaque jour en France, devait finir par pénétrer en Belgique; et elle y pénétra brusquement quand parut *Le Mâle*, que suivit bientôt *Le Mort*.

*Le Mâle*. — Tout le monde a lu ce livre énergique et puissant où toute la nature en rut est peinte de main de maître, où les amours farouches d'un braconnier sont décrites avec une intensité de vie extraordinaire.

Cette fois l'indifférence fut désarmée et l'on daigna reconnaître qu'à côté de Zola, de Goncourt, de Cladel et de Daudet, il y avait place pour un écrivain belge et que cet écrivain était Camille Lemonnier.

Aussi, lorsque il y a quelques mois, on apprit que cette année encore, le prix quinquennal de littérature ne serait pas décerné, il se fit une réaction soudaine et, du coup, Lemonnier fut récompensé de tous ses labeurs. De toutes parts les protestations surgirent. Les jeunes surtout furent admirables d'élan. Ils se sentirent tous atteints par le coup qui frappait leur chef et, en quelques jours, ils improvisèrent une manifestation importante.

Plus de deux cents personnes parmi lesquelles on remarquait des écrivains, des artistes, des avocats, des journalistes, des professeurs, des sommités de la science et de la politique se réunissaient en un banquet et faisaient au grand méconnu une ovation chaleureuse qui valait mieux que tous les prix quinquennaux du monde.

On but à celui que Cladel a si justement nommé : l'honneur des lettres françaises en Belgique.

Rodenbach, Edmond Picard et Verhaeren, rendirent un hommage éclatant à l'écrivain qui n'avait en cinq ans produit que cinq ou six chefs-d'œuvre et qui certes est de taille à nous en donner bien d'autres.

F. H. M.

# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

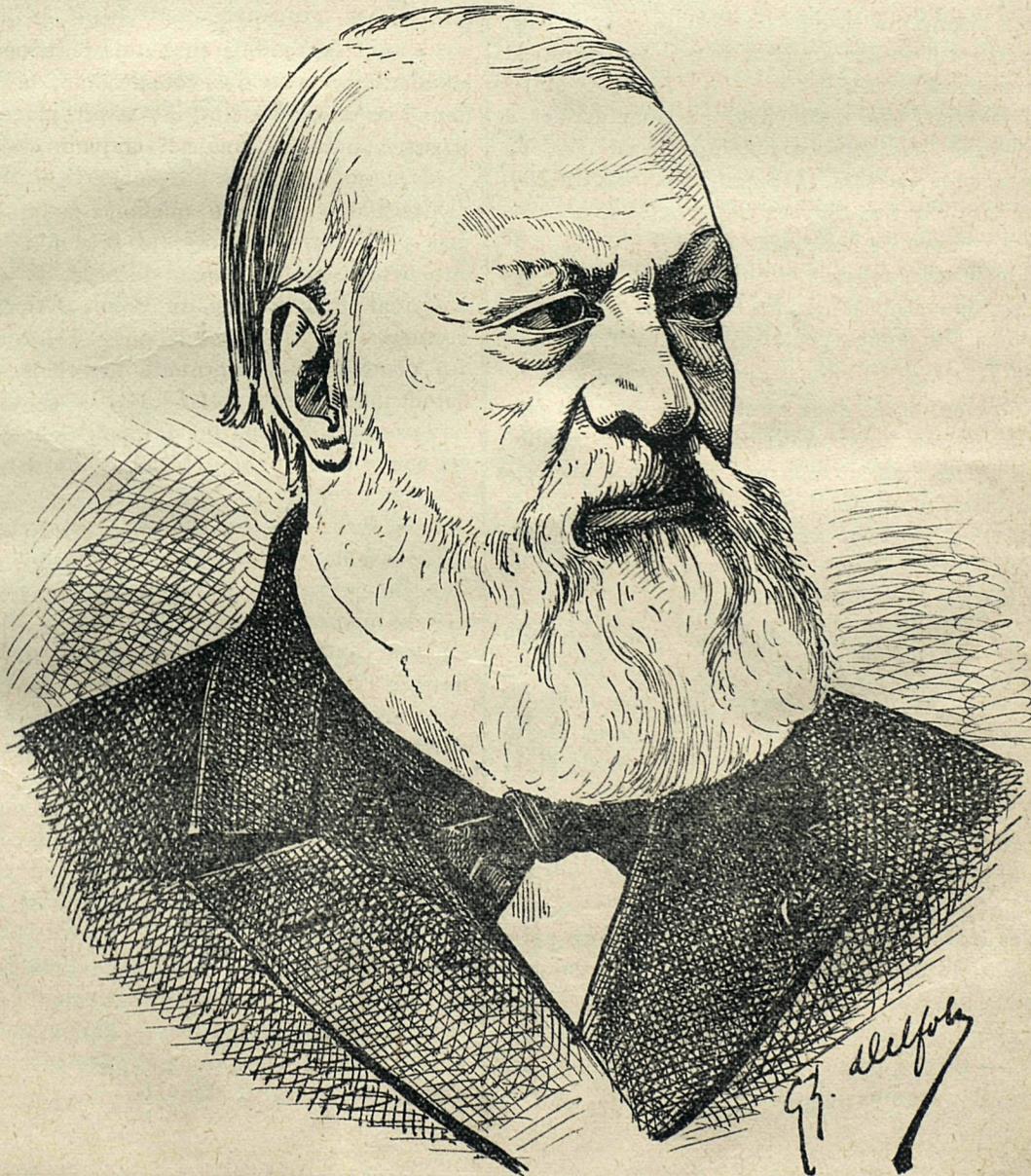
BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>e</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

## M. HENRI CONSCIENCE



MYNCKE LITH. BRUX.

## M. HENRI CONSCIENCE

La Belgique vient de perdre un de ses enfants qui, quoi que l'on dise, n'est pas sans valeur.

Il y a chez nous, comme nous le disions la semaine dernière à propos de Camille Lemonnier, un parti-pris de dénigrement pour tout ce qui est littérature nationale.

Il faut un courage bien grand pour arriver à surmonter l'indifférence publique et se faire un nom comme écrivain. L'auteur du *Male*, du *Mort* et de tant d'autres œuvres justes et bien pensées en est une preuve éclatante.

Contre cette absurde et misérable fin de non-recevoir, opposée à toutes les tentatives littéraires, combien de jeunes gens de talent sont venus se briser ?

Combien, après deux ou trois œuvres, qui promettaient des œuvres plus parfaites pour peu que leurs aînées eussent reçu un accueil non pas enthousiaste, mais simplement marqué d'un peu de sympathie, se sont découragés devant l'indifférence ou la raillerie, ont écrasé leur plume et renoncé à des essais nouveaux ?

Pour les Belges eux-mêmes, un livre belge était un livre condamné d'avance. Ils ne se donnaient pas la peine de l'ent'ouvrir, ils haussaient les épaules et couraient acheter les dernières élucubrations de Ponson du Terrail et de X. de Montépin, de vrais littérateurs ceux-là !

Cependant depuis 1830, il s'est toujours trouvé un groupe peu nombreux mais convaincu qui tenta de réagir contre cet état de choses.

Beaucoup s'usèrent à la peine qui n'ont point vu le jour du triomphe. Ils créaient revue sur revue, livre sur livre, ils tentaient de faire jouer leurs drames ou leurs comédies, puis... leur modeste édifice, à peine élevé, s'écroulait. — N'importe, ils recommençaient.

Que ces nombreux essais n'eussent pas tous une valeur réelle, la chose est bien certaine. On ne construit pas une littérature nationale tout d'une pièce. Chaque peuple, avant de donner à ses œuvres le profond cachet de personnalité qui les distingue, a eu des tâtonnements, s'est égaré dans l'imitation des littératures étrangères, et, de même il en devait être en Belgique.

Mais, nulle part comme en Belgique on ne vit des écrivains venir contamment se buter à ce parti pris d'hostilité systématique d'une nation tout entière qui se décerne à elle-même un brevet d'incapacité intellectuelle, et n'en veut pas démordre.

A chaque tentative nouvelle, pourtant, le groupe devint plus ardent, plus nombreux. Il avait pour lui l'exemple de ceux qui avaient lutté d'abord, et cet exemple, loin de décourager enflammait les nouveaux-venus.

D'ailleurs, de jour en jour, nos écrivains se débarrassaient des langes de l'imitation romantique. Ils creusaient d'avantage leurs sujets, étudiaient mieux les mœurs nationales et en tiraient un parti dont leurs prédécesseurs n'avaient pas su deviner l'importance.

Autre difficulté : Nous avons deux langues parlées dans notre pays : le flamand et le français. Pour ceux qui lisent cette dernière langue, il n'est pas d'écrivain capable en Belgique. Les Ponson-du-Terrail et autres Xavier de Montépin sont seuls capables de captiver leur attention. Inutile d'ajouter que, pour ceux-là aussi, la littérature flamande n'existe pas.

De part et d'autre, on se lance dans des exagérations malheureuses. Et qu'arrive-t-il ? C'est que le pays se divise peu à peu en flamingant et wallon comme s'il n'en avait pas encore assez de la division en libéral et clérical !

Au milieu de tout cela nous voyons encore autre chose : les flamands deviennent anti-français et anti-wallon et ceux-ci anti-flamand. Des exagérations se font jour des deux côtés et créent une situation vraiment triste à constater.

Nous n'épousons les querelles ni des uns ni des autres.

Nous cherchons, avant tout, à être juste. Essayons donc d'esquisser la vie, en quelques lignes, de celui qui vient de mourir.

Henri Conscience est né à Anvers, le 3 décembre 1812.

Ses débuts furent difficiles. Dans un de ses ouvrages, il en a raconté l'odyssée. C'est ainsi que dans sa jeunesse, nous le voyons enfant débile et souffreteux, se blottir en quelque recoin de la maison de son père, un livre à gravures à la main, essayer de comprendre et de saisir les histoires qu'il ne savait pas lire encore, laissant son imagination errer dans l'inconnu, vers des rives idéales et fantastiques.

Peu de temps après, Conscience dut se faire une place dans le monde et lutter pour la vie.

Son père, ancien marin et esprit fort positif, n'entendait pas laisser le jeune Henri passer sa vie à forger des rêves. Aussi le voyons-nous bientôt entrer comme sous-maître dans une école d'Anvers.

La révolution de 1830 éclata alors et, aux mots magiques de patrie et liberté, le jeune instituteur endosse la blouse bleue et prend place dans les rangs des volontaires.

Il se fit remarquer, tout d'abord et fut nommé sergent-fourrier. Conscience fit le coup de feu dans cette campagne qu'il a chantée si souvent depuis ! Il émerveille ses compagnons, se fait aimer d'eux par sa conversation entraînant et pleine de charme.

Les fatigues de la vie militaire ne tardent pas à miner sa frêle constitution. C'est dans une chaumière de paysan qu'il vient échouer à Baelen et qu'il guérit au bout de quelque temps.

La révolution de 1830 terminée et notre indépendance étant enfin reconnue, Conscience quitte l'armée et entre comme employé au gouvernement provincial d'Anvers, grâce à la protection d'un de ses amis.

Peu après il publie son premier ouvrage : *L'Année des merveilles* dans lequel il fait preuve d'un grand talent d'écrivain. Bien plus, ce livre contient des idées très nettes et très avancées sur

les mœurs et la manière de vivre du temps. Il n'en fallut pas plus pour avoir du succès et appeler vers lui l'attention des amateurs et des curieux.

On raconte que le premier travail de Conscience émut beaucoup le parti clérical et que des offres importantes furent faites à l'écrivain. Quoi qu'il en soit, les œuvres qui suivirent bientôt furent marquées d'un cachet clérical accentué. Chacun de ses romans était en quelque sorte l'apologie de la religion et de ses fidèles. Les *bons curés* ont une place marquée dans chacun des livres de Henri Conscience, comme ceux-ci sont recommandés peu à peu aux fidèles et prennent place dans les bibliothèques publiques.

Les jésuites, très intelligents et « capacitaires » pour employer un mot à la mode, ont donc accaparé le jeune écrivain qui, s'il avait voulu suivre sa première inspiration, aurait pu être l'Eugène Sue des Flandres belges. Hélas !..

Le veau d'or est toujours debout et devant lui tout le monde se prosterne ! Conscience s'y laissa prendre aussi et accepta la protection et la bourse des bons cléricaux. Ces pauvres Flandres fanatisées et tenues sous le joug du clergé auraient pu arriver à la lumière du jour, connaître bien des vérités qui leur sont encore ignorées aujourd'hui si Conscience avait continué à écrire selon sa conscience. Mais le besoin qui fait faire tant de choses ne l'a pas oublié, sinon !

Beaucoup de gens jugent un écrivain sans l'avoir lu. Conscience est souvent jugé ainsi et il arrive aussi que bien souvent on est injuste envers lui. Nous en parlons, pour notre part, sans aucun parti-pris et nous disons qu'il a droit au respect. Que des amis trop chaleureux et trop enthousiastes lui élèvent des statues, c'est peut-être exagéré même pas le temps de statuomanie qui court. Néanmoins, cela n'empêche pas Conscience d'être un écrivain de talent. Ce qui le distingue, c'est la simplicité. C'est là une qualité assez rare de nos jours.

Mais le plus grand mérite de l'écrivain flamand c'est d'avoir intéressé le pauvre peuple des Flandres à la lecture. C'est déjà beaucoup que de faire aimer la lecture à un peuple et Conscience peut revendiquer pour lui ce résultat.

Tout ce qu'il a écrit n'est peut-être pas d'une grande valeur au point de vue des idées et de la réalité des choses qu'il décrit. Il a, comme bien des romanciers, exposé la vie à un point de vue idéal qui fait du bien à lire mais qui cause bien

des déconvenues et fait naître bien des illusions malheureuses ! C'est contre quoi il est nécessaire de réagir.

Il est beau de présenter dans les livres des types parfaits, grands, sublimes par leurs actes et leurs vertus mais s'en tenir là est un tort en ce sens qu'on donne ainsi cours à des idées qui peu à peu font oublier toutes les réalités vivantes et font vivre des personnages d'une vie plus qu'idéale.

Henri Conscience est mort lundi dernier, 10 courant, à 5 heures et demie.

L'évènement pour être prévu depuis plusieurs semaines déjà n'en frappera pas moins cruellement le public de lecteurs que le charmant conteur s'était conquis dans l'Europe entière. Il atteint particulièrement notre population flamande à qui, comme le rappelait récemment un écrivain, Conscience apprit pour ainsi dire à lire. Conscience meurt à l'apogée de la gloire : il y a quelques jours, Anvers sa ville natale lui élevait une statue et il y a deux ans — le 25 septembre 1881 — une manifestation grandiose avait lieu à Bruxelles à l'occasion de l'apparition du 100<sup>e</sup> volume du romancier tant goûté.

Jusqu'à la dernière minute, Conscience a conservé toute sa présence d'esprit. Il s'entretenait avec les siens d'une voix faible mais pourtant intelligible. Il leur parlait avec calme de la fin qu'il sentait proche. « Il faut que la loi de la nature s'exécute, » disait-il.

La veille de sa mort, ses trois petits-enfants, les deux garçonnetts et la fillette de M. Antheunis, qu'il adorait de toute la force de son cœur aimant de poète, lui portèrent des bouquets de ses fleurs

préférées. En conversant avec eux, il prenait plaisir à étaler sur sa couche les pensées, les résédas et les roses blanches ; il souriait aux enfants et leur parlait de leurs jeux avec sa bonhomie habituelle. La nuit du dimanche au lundi, il s'informa continuellement de ses amis d'Anvers et, avec une lucidité remarquable, il passa en revue les diverses étapes de sa vie, depuis sa plus tendre jeunesse.

L'agonie commença lundi à une heure. Elle fut longue et particulièrement douloureuse. On aurait pu espérer qu'après une maladie aussi longue le corps ne résisterait plus à l'attaque suprême et que Conscience s'endormirait comme un flambeau qui s'éteint. Mais la vie était encore intense chez le malade et l'âme lutta longtemps dans ce combat où elle devait avoir le dessous.

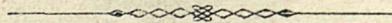
Jusqu'au dernier moment ceux qui l'approchaient et lorsque la parole lui fut enlevée, que sa langue s'embarrassa, ses yeux leur disaient encore tendrement adieu. Il avait prédit l'heure de sa mort dès les premières attaques de l'agonie qui durèrent près de 4 heures.

Il y a deux ans, le 25 août 1881, eut lieu une manifestation en l'honneur du vaillant écrivain et depuis lors il n'a plus rien publié.

C'est à Anvers que Conscience sera inhumé au moment où paraîtront ces lignes.

Puissent les Flandres avoir bientôt un nouveau poète qui dans ses œuvres joigne au sentiment de Conscience le réalisme et la vie qui caractérisent les héros de Camille Lemonnier !

LUDOVICUS.



# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :  
L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

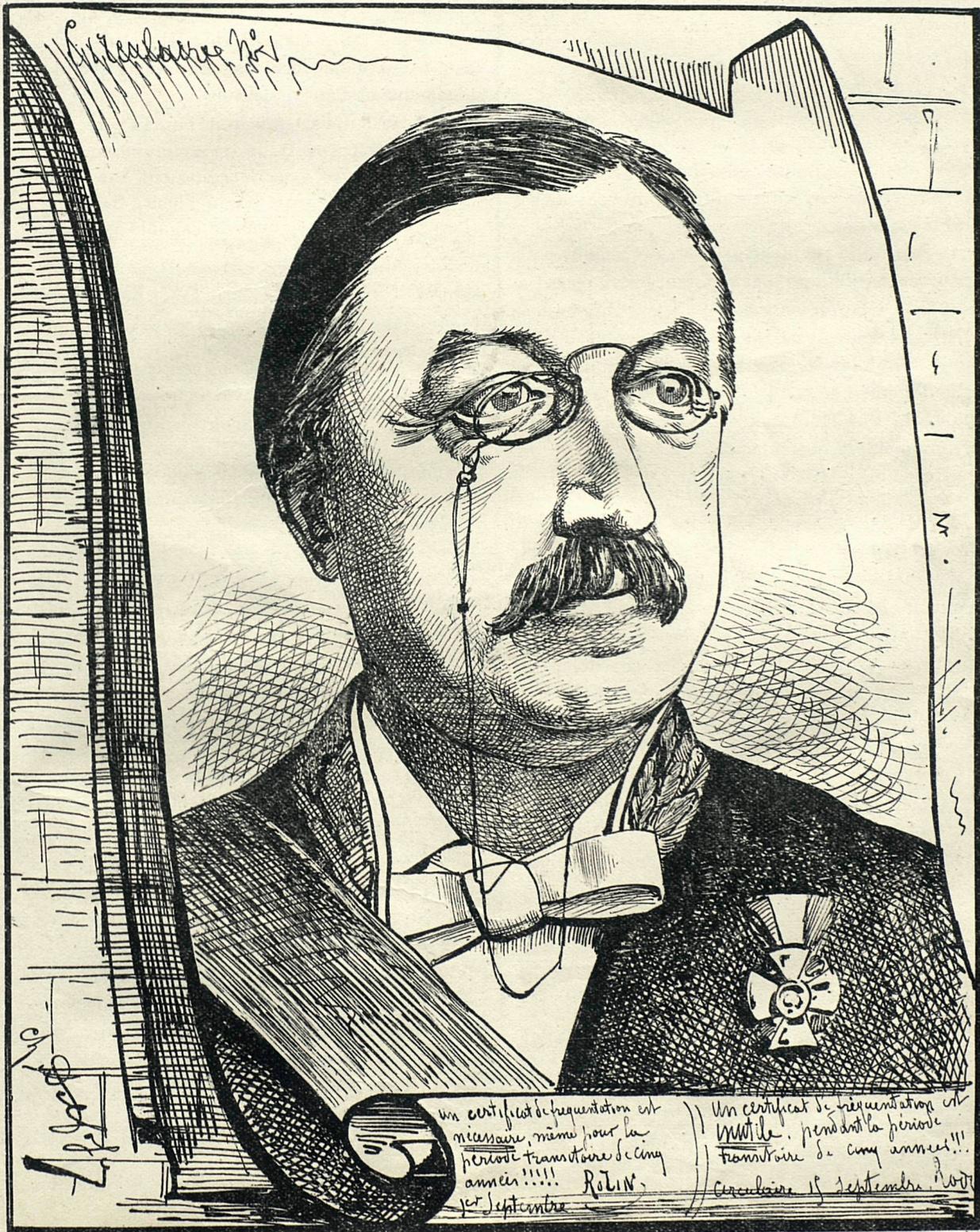
Paraissant en livraisons de  
4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :  
RUE DU CASINO, 4<sup>e</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

## M. ROLIN-JAEQUEMYS



## M. ROLIN-JAEQUEMYS

Il y a une couple d'années, un journal de Bruxelles, qui depuis a cessé de paraître, publiait une fantaisie très drôle et en même temps très vraie : c'était une suite de conversations entre honorables. Nous en détachons le passage suivant :

« M. Rolin-Jaequemys (à M. Van Humbeek.)

— Eh bien, mon excellent collègue, avez-vous songé aux moyens de protéger vos instituteurs ?

— M. Van Humbeek. — Euh ! Euh !... et vos bourgmestres récalcitrants, vous décidez-vous à les mettre à pied ?

— M. Rolin-Jaequemys. — Euh ! Euh !... vos pauvres instituteurs sont pourtant bien à plaindre.

— M. Van Humbeek. — Vos bourgmestres cléricaux sont cependant bien impudents.

— M. Rolin-Jaequemys. — J'aviserai, n'ayez pas d'inquiétude.

— M. Van Humbeek. — Soyez sans crainte, j'examinerai la question.

Ensemble : Mais en attendant ?

Ensemble : Attendons !... »

Cette boutade fantaisiste est plus vraie, au fond, qu'on ne se l'imagine. En Belgique, M. Malou se contente de *vivre* au pouvoir. MM. les Ministres libéraux, eux, attendent, pour réaliser leurs promesses, que..... M. Malou et ses compères reviennent habiter les hôtels de la rue de la Loi.

Voilà ce qui caractérise la politique des deux grands partis qui tour-à-tour se partagent le Gouvernement du pays.

Depuis quelque temps, cependant, la situation est quelque peu changée. Le pays réclame des réformes. Nous avons enfin une poignée de députés consciencieux..... ou avides de portefeuilles. Des réformes s'imposent. Mais il en est de celles-ci comme de fagots : il y en a de plusieurs sortes, et il y a bien des façons de les réaliser et de les appliquer.

Nos ministres actuels, leur grand chef en tête, sont obligés de compter avec les malheurs du

temps. Ils doivent s'exécuter. Mais, au lieu de le faire de bonne grâce, comme il conviendrait à des hommes sensés et honnêtes, ils manœuvrent si bien — ou si mal — qu'il faut leur arracher, par bribes, les réformes réclamées depuis longtemps.

Je ne sais qui a dit ou écrit quelque part : « Si les grands ne tiennent pas leurs engagements et si les petits ne font pas leur devoir, que deviendra l'humanité ? » Quel que soit l'auteur de cette pensée, il doit être doué d'une grande dose de naïveté.

Promesses ! engagements ! misères que tout cela ! Aujourd'hui, pour être un homme d'État modèle, il faut être, avant tout, un sceptique endurci. Le talent, la connaissance des affaires, les grandes vues et les grandes idées ne sont pas nécessaires à un aspirant-ministre. Qu'il soit sceptique, qu'il ne croie en rien et il fera l'affaire... surtout en Belgique. Ne croire à rien, se moquer de tout, fouler aux pieds les promesses les plus formelles, les engagements les plus solennels, telle sont les conditions indispensables pour faire un bon ministre doctrinaire.

Lorsque le 11 juin 1878 les électeurs à 42 francs et 32 cent. donnèrent la majorité aux candidats portant l'étiquette libérale, M. Frère fut chargé par celui qu'on a appelé — on ne saura jamais pourquoi — le premier citoyen du pays, de constituer un nouveau cabinet. La députation de Gand devait être représentée dans le ministère à créer, et des pourparlers s'engagèrent avec deux représentants de la vieille cité de Van Artevelde : MM. D'Elhougne et Gustave Rolin-Jaequemys.

Le premier refusa le portefeuille qui lui fut offert. Les uns disent que ce refus avait pour cause l'inimitié existant entre M. D'Elhougne et M. Frère : celui-là ne voulant pas être un sous-ordre de celui-ci. Les autres prétendent que si l'avocat gantois refusa un portefeuille, c'est uniquement parce que le poste de ministre ne rapporte pas ce que gagne annuellement, au barreau, M. D'Elhougne. Pour être modeste,

disons qu'il y avait un peu des deux raisons indiquées pour le refus.

A défaut de M. D'Elhougne on prit M. Rolin. Tout d'abord, cependant, il fut question de le nommer ministre des affaires étrangères. Mais la *République Française*, l'organe de feu Gambetta, qui avait pour correspondant bruxellois M. Arthur Ranc, protesta énergiquement contre cette idée. L'organe opportuniste déclara que M. Rolin-Jaequemyns, dans ses brochures et dans les congrès sur le droit international, s'était trop avancé, comme dévoué à la politique allemande. Plusieurs autres organes de la presse européenne protestèrent à leur tour, et il ne fut plus question de donner à M. Rolin le portefeuille des affaires étrangères.

C'est à ces divers incidents que l'on doit le retard apporté à la constitution du dernier cabinet.

Enfin, ne trouvant pas d'autre aspirant ministre dans la députation gantoise, M. Frère prit M. Rolin-Jaequemyns, refusé à l'étranger, et le bombarda ministre de l'intérieur !

Gustave Rolin-Jaequemyns est né à Gand, le 31 janvier 1835. Ce jour là ne fut marqué par aucun fait surnaturel. Le soleil se leva comme d'habitude, et se coucha de même. La terre continua à tourner comme si de rien n'était.

Le père de Gustave était un avocat, éminent dit-on, du barreau de Gand. Il a été ministre des travaux publics dans le cabinet libéral de 1847.

Comme tous les libéraux purs et simples — simples... d'esprit surtout — M. Rolin père donna une éducation cléricale à son fils. C'est ainsi que celui-ci fit partie pendant plusieurs années de la société de Saint-Vincent de Paul.

En 1857, âgé alors de 22 ans, il fut reçu docteur en droit et en sciences politiques et administratives.

Quelques années plus tard il se lance dans le mouvement politique. Le mouvement flamand le trouve bientôt à sa tête.

En 1864, il publie une brochure sous le titre : *Des Partis et de leur situation en Belgique*, et l'année suivante une autre sur la *Réforme électorale*. Nous n'avons pu nous procurer ces deux opuscules. C'est dommage car il est possible que nous eussions pu y glaner quelques idées ou quelques phrases qui seraient la condamnation de la politique actuelle de leur auteur.

En 1867, il donne à Gand — en flamand — une série de conférences sur la Constitution. Ces conférences ont été publiées en brochures et répandues en grand nombre parmi les ouvriers des sociétés de Gand.

Un peu plus tard, en 1868, alors que dans tout le pays on faisait de la propagande contre le service militaire tel qu'il est organisé chez nous, c'est-à-dire avec le tirage au sort et le remplacement, nous trouvons Rolin meetinguant en compagnie de MM. Janson et Coomans.

Les meetings, tant vilipendés aujourd'hui, avaient du bon autrefois. La *Liberté* du 8 mars 1868 rendit compte d'un meeting tenu à Gand au milieu d'une affluence considérable de monde. La plupart des orateurs qui y furent entendus combattirent avec énergie notre système militaire.

M. De Clercq finit son discours en citant les paroles de M. E. Vandenpeereboom : « Bourgeoisie égoïste, vous avez enlevé à la noblesse ses privilèges... Vous oubliez qu'au-dessous de vous, dans les rangs du peuple, il y a d'horribles souffrances, et ces souffrances sont votre crime... »

Rolin-Jaequemyns prit la parole après M. De Clercq et ne fut pas moins énergique. Jugez-en par ces quelques extraits de son discours :

« ..... Le sentiment qui nous anime tous, dit-il, c'est la passion du droit, la haine de l'injustice. »

Parlant ensuite de la conscription, il prend un à un les arguments de ses défenseurs et les combat victorieusement. A ceux qui disent que la conscription est injuste mais qu'il est difficile de l'abolir, il répond :

« ..... Quelqu'un a reçu en héritage un objet volé. Son ami vient, lui montre l'injustice de sa possession et l'engage à se défaire de ce bien mal acquis. Hélas » répond notre homme, « sans doute, je ne l'eusse pas volé moi-même ; mais maintenant je suis habitué à m'en servir, et il me serait vraiment trop pénible de m'en passer. » Tel est le langage du gouvernement. « Etablir nous-mêmes le tirage au sort, fi ! mais l'habitude en est si douce ! »

« Ce langage, ajoute l'orateur, ce langage, n'est pas honnête !... » Après avoir déclaré qu'il est partisan de l'armement général du pays, Rolin-Jaequemyns termine par cette tirade :

« Arrière donc le patriotisme qui se repose sur l'argent ou le sort pour désigner qui sera chargé

de servir et de mourir pour tous ! Arrière la loterie humaine ! Armement général de la Nation ! Voilà ce qu'il nous faut vouloir comme flamands, comme libéraux, comme Belges ! »

Cela se disait en 1868. Rolin avait alors 33 ans. C'était donc un homme. Aujourd'hui, voilà cinq ans qu'il est ministre et il n'a rien fait pour réaliser ses idées d'autrefois et abolir cette chose odieuse qu'on appelle la conscription ! Comme il le disait au gouvernement, en 1868, nous le lui disons aujourd'hui : cela n'est pas honnête ! Ce qu'il voulait il y a 13 ans, comme flamand, comme libéral et comme Belge il ne le veut donc plus aujourd'hui ?

Est-ce que la qualité de libéral, de flamand et de Belge disparaît devant celle de Ministre !.... Il serait bon de le savoir : une circulaire, s'il vous plaît !...

Rolin-Jaequemyns a été élu représentant le 11 juin 1878 pour l'arrondissement de Gand, par 4363 voix sur 8290 votants. Il obtint une majorité de près de 500 voix. L'année dernière, cette majorité est descendue à 30 voix.

Comme ministre, il se traîne dans les vieilles ornières. Il a pris l'initiative d'anciennes réformes. Les Libertés communales sont dans une jolie situation depuis qu'il est le chef du département de l'intérieur.

Il a un physique des plus désagréables.

Gavroche dirait de lui qu'il a une « sale tête » et Gavroche aurait raison. L'œil est louche comme sa politique, tout est faux chez lui, jusqu'à son ventre qui n'ose pousser carrément.

Esprit nul. Prétentieux à l'excès. Grisé par le succès de sa médiocre personnalité, il se prend pour un grand homme. Sa démarche est raide ; à la rue, il se regarde marcher et cette marche n'a rien de majestueux, je vous le jure !

Aussi est-il cordialement détesté non seulement par ses collègues de droite mais encore par ceux de gauche. A part quelques représentants qui sans cesse lui demandent des places et des services en faveur de leurs amis, il n'en est pas qui aient la moindre sympathie pour lui.

Comme orateur, il a un débit monotone. Il s'emporte très vite, et ne sait rester maître de lui. Aussi lui arrive-t-il souvent de dire des choses désagréables à ses collègues. Ceux-ci rispotent parfois, témoin, M. Woeste qui un jour l'appela « grossier personnage » et M. Coremans : Rodin !

Quand il parle à la Chambre, il se tient raide, parle lentement, avec peine. Il croit véritablement dire des choses intéressantes et la preuve du contraire c'est que personne ne fait attention à lui. Personne, c'est exagéré : M. Bouvier, surnommé à bon droit le bouffon parlementaire, l'écoute, lui, l'approuve parfois d'un signe de tête de ses intempestives interruptions. Bouvier, et c'est assez !....

« La parole a été donnée à l'homme pour dire le contraire de sa pensée. » Cela est surtout vrai pour un ministre doctrinaire. Demandez plutôt à M. Frère.

M. Rolin, en digne serviteur du chef du cabinet, suit les traces de son maître. Dans la discussion sur les livrets d'ouvriers, il a fait des efforts inouïs d'escobarderie pour faire admettre une thèse absurde et injuste.

Cette thèse était condamnée par la classe ouvrière tout entière. Cela n'a pas empêché le Ministre de l'Intérieur de dire et de répéter que dans sa pensée sa thèse était plus favorable aux travailleurs que celle soutenue par MM. Arnould, Robert et Janson. Escobar, va !

Dernièrement encore, il y a quelques jours à peine, n'a-t-il pas lancé une circulaire interprétative de la dernière loi électorale ? Celle-ci déjà si mince, si réactionnaire, si injuste, ne l'était pas encore assez aux yeux — quels yeux, mes enfants ! — de M. le ministre ! L'article 39 de cette loi, dit formellement que pendant cinq années à partir de sa promulgation, les certificats de fréquentation scolaire ne sont pas nécessaires pour passer le fameux examen. Cette clause gênait le doctrinarisme de M. Rodin..... pardon de M. Rolin qui armé de sa bonne plume de Tolède rédigea immédiatement cette circulaire qui fut accueillie par un éclat de rire par toute la presse, même modérée.

Voici ce qu'écrivait à la date du 1<sup>er</sup> septembre le Ministre de l'intérieur, que l'Europe ne nous envie guère :

« La fréquentation scolaire préalable, à l'examen et prouvée par des certificats de fréquentation ou tout au moins de notoriété est, dès à présent, la règle, même pour la période transitoire de cinq années. » Voilà qui est formel, toute la discussion sur cette question aux Chambres législatives est nulle, M. Rolin a parlé : lui seul est capable d'interpréter la pensée du législateur. Le résultat de ce coup d'audace fut inattendu pour son auteur, car l'opinion publique se souleva et déclara qu'elle se f..... moquait de la circulaire ministérielle comme de Colin-Tampon. Voyant que, malgré ses efforts, le petit ministre gantois n'était pas pris au sérieux, il n'eut rien de plus pressé que de lancer aux populations étonnées une nouvelle circulaire qui démolissait complètement la première.

« Telle est, dit-il le 12 septembre, telle est la disposition. (Certificat de fréquentation) qui devra être observée rigoureusement, lorsque cinq années se seront écoulées depuis la promulgation de la loi. Il n'en est pas de même de la période transitoire de cinq ans qui suivra la promulgation de la loi. »

Pauvre M. Rolin : cinq ans de ministère et avoir déjà des absences !.....

Malgré sa reculade, M. le ministre ne fera pas oublier la bonne-foi de l'homme à la circulaire en partie double. Avec des chefs comme ce député gantois, le parti libéral court à sa perte. C'est malheureux pour le parti libéral ; quand au pays, il est presque certain qu'il ne s'apercevra de rien ! Il n'y aura que quelques nullités en moins.

L. B.

## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires numérisées par elles : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.